

PROJET AGRIVOLTAÏQUE.

Réchicourt le Château
Avricourt

Comité de projet
Le 2 octobre 2025



Sommaire

01

Les parties

02

Objectifs du projet

03

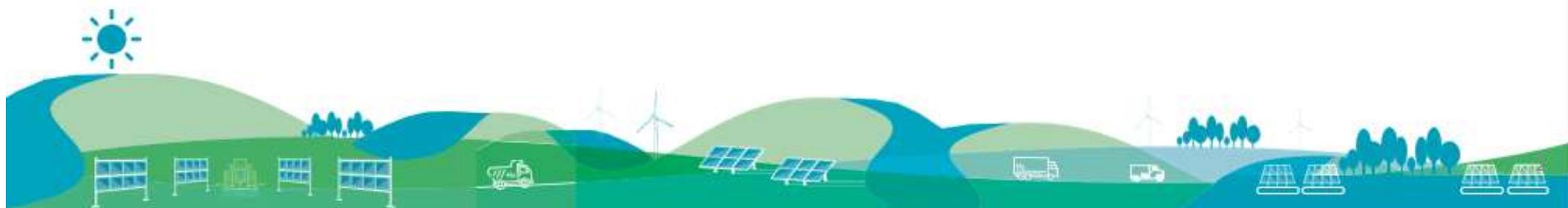
Caractéristiques et chiffres clés

04

Impacts environnementaux et paysagers

05

Enjeux socio-économiques



QUI SOMMES-NOUS ?

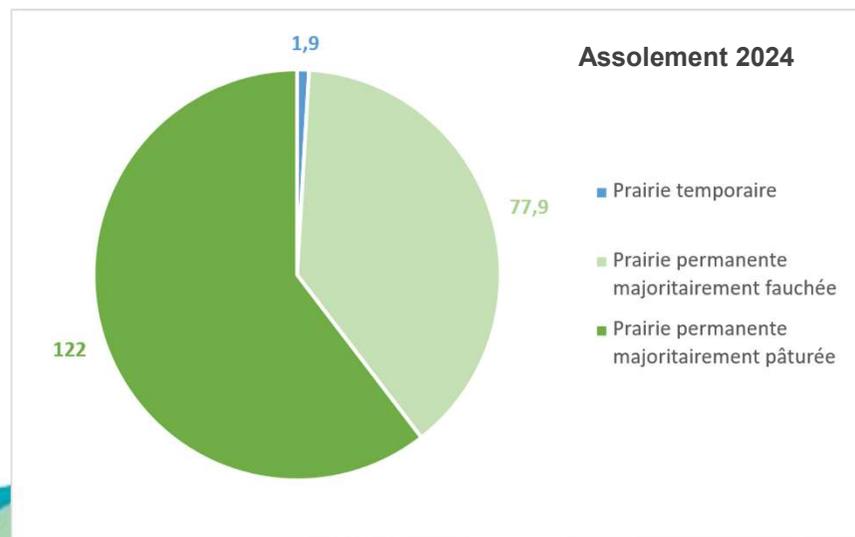
GAEC des Blondes

Le GAEC des Blondes comporte 2 associés : M et Mme Breton. M. Breton s'est installé en 2005 sous forme d'exploitation individuelle (EI), sur le site de Foulcrey (57), et a rejoint en 2008 l'EARL des Blondes, exploitée par son père, dont le siège est à Chazelles-sur-Albe (54), à une douzaine de kilomètres. Mme Breton s'est installée en 2014. L'EARL et l'EI fusionnent le 01/03/2023 pour former le GAEC des blondes.

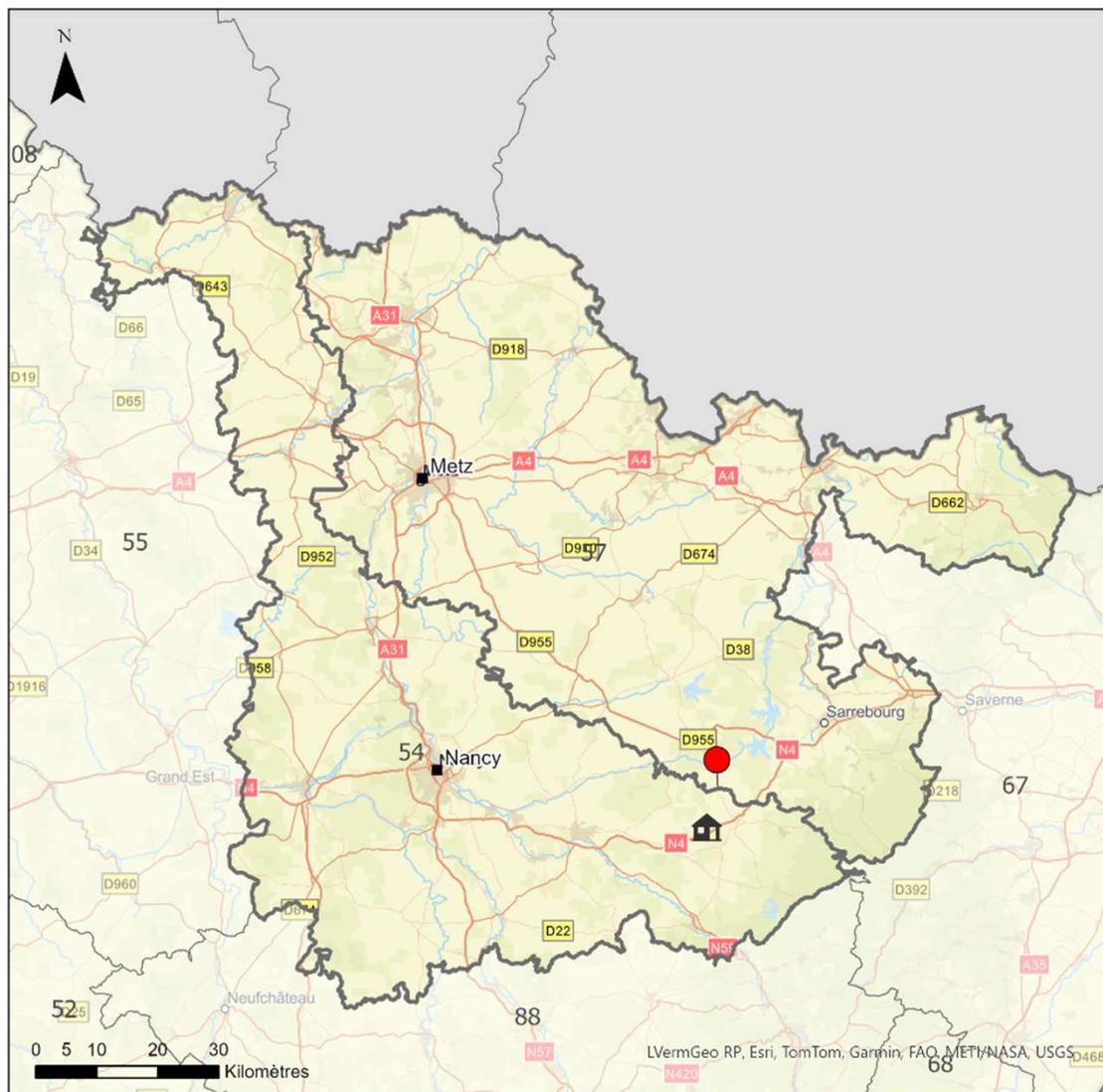
Il comporte de 2,5 UTH, 1 salarié à mi-temps venant appuyer le couple. M et Mme Breton étant très éloignés de la retraite, la succession n'est pas encore planifiée.

Le GAEC est spécialisé en élevage de bovins viande, depuis l'origine de l'EARL. C'est un système naisseur avec des broutards vendus pour la reproduction ou l'engraissement. La race unique est la blonde d'Aquitaine.

Les 202 ha de parcellaire sont groupée autour de 2 sites disposant chacun de bâtiments : Foulcrey et Chazelles-sur-Albe, correspondant aux 2 anciennes structures juridiques.



Le système est herbager extensif avec quasi uniquement des prairies permanentes. Le fourrage (foin ou enrubannage, selon les périodes de production) est autoconsommé. Cela se traduit par l'engagement de l'exploitation dans une MAEC herbagère, qui comporte entre autres critères un chargement maximal de 1,4 UGB/ha, et l'absence de fertilisation minérale. L'engagement court sur la période 2023-2028. Auparavant, l'EI et l'EARL étaient engagées en HVE niveau 3.

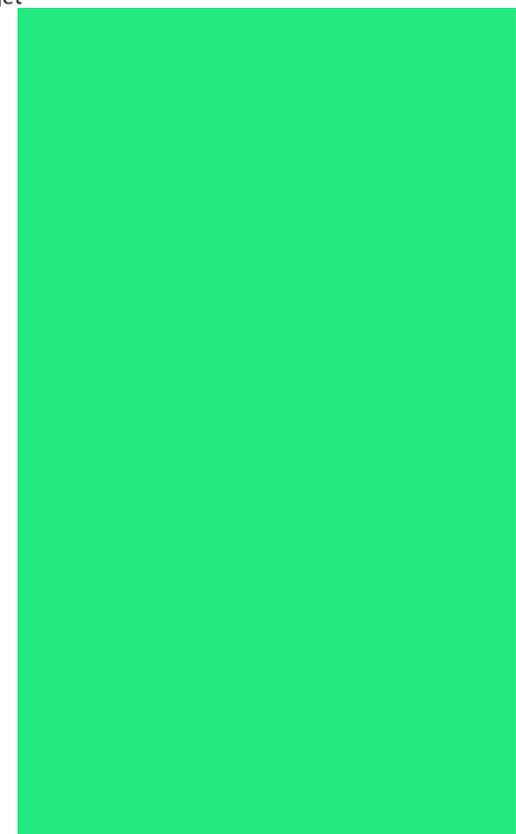


Localisation du projet

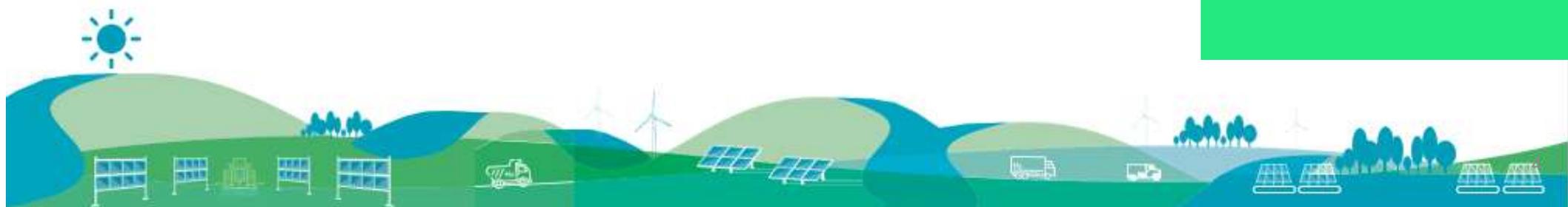
Source : Agrosolutions

Légende

- Préfectures
- Projet
- 🏠 Sièges de l'exploitation
- Départements
- ▭ Départements du projet



carte de la localisation du projet agrivoltaïque des Blondes (57)



QUI SOMMES-NOUS ?

DESTREN ENERGIES : Co-entreprise entre Vent d'Est et Renner Energies

DESTREN ENERGIES est une entité créée par les sociétés **Vent d'Est** et **Renner Energies** qui souhaitent mettre en commun leurs compétences pour mener ce projet.

À la charge du développement, **Vent d'Est**, acteur local dans les énergies renouvelables **depuis 2005**, réunit une vingtaine de collaborateurs pour concevoir, développer et valoriser le potentiel énergétique du territoire.

VENT D'EST



DESTREN
ENERGIES

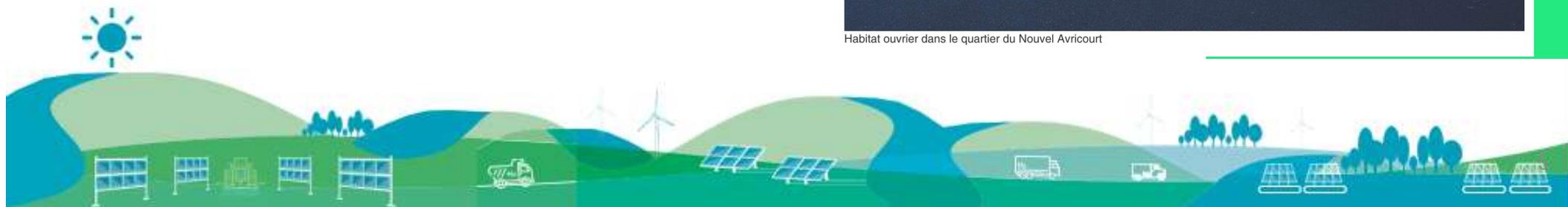
Renner
energies



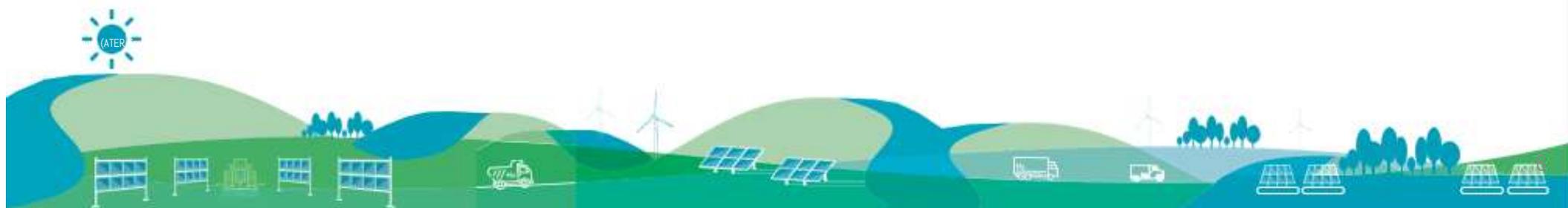
Habitats Lorrains traditionnels qui occupent le centre des villages



Habitat ouvrier dans le quartier du Nouvel Avricourt



OBJECTIFS DU PROJET.

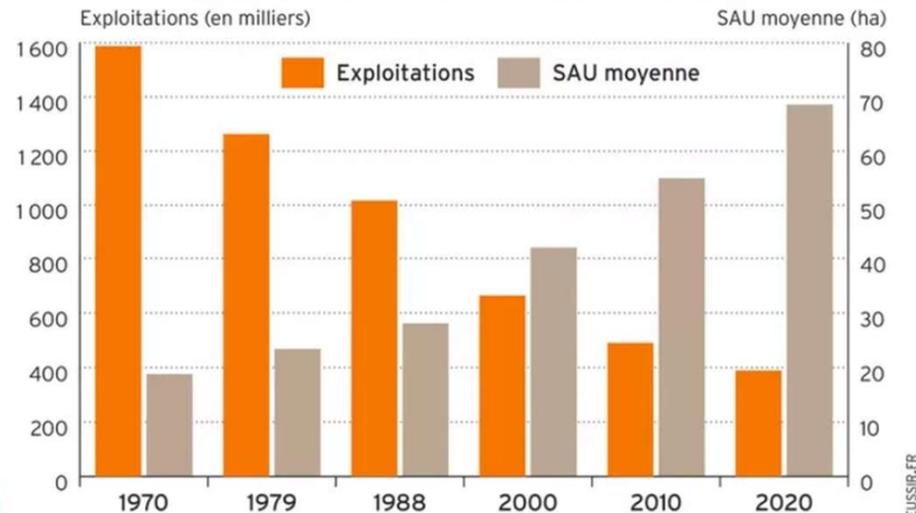


LES OBJECTIFS

De la filière agricole

L'objectif essentiel d'un développement agricole durable est d'assurer un accroissement soutenu de la production alimentaire et d'améliorer la sécurité alimentaire.

La baisse du nombre d'exploitations et la hausse des surfaces se poursuit en France



Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



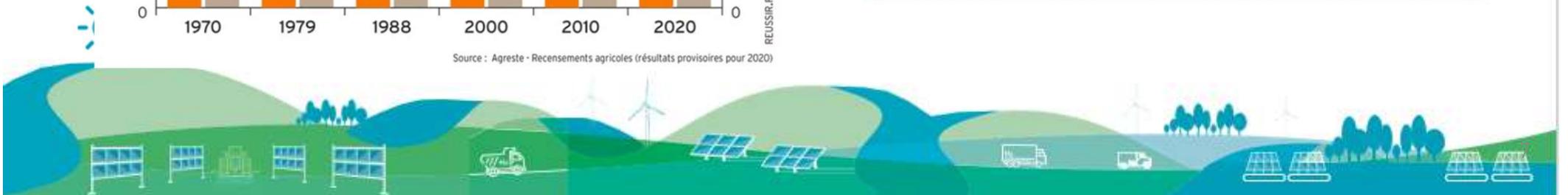
Renouveler 50 % des exploitations agricoles dans 10 ans



Pérenniser les entreprises qui nous nourrissent



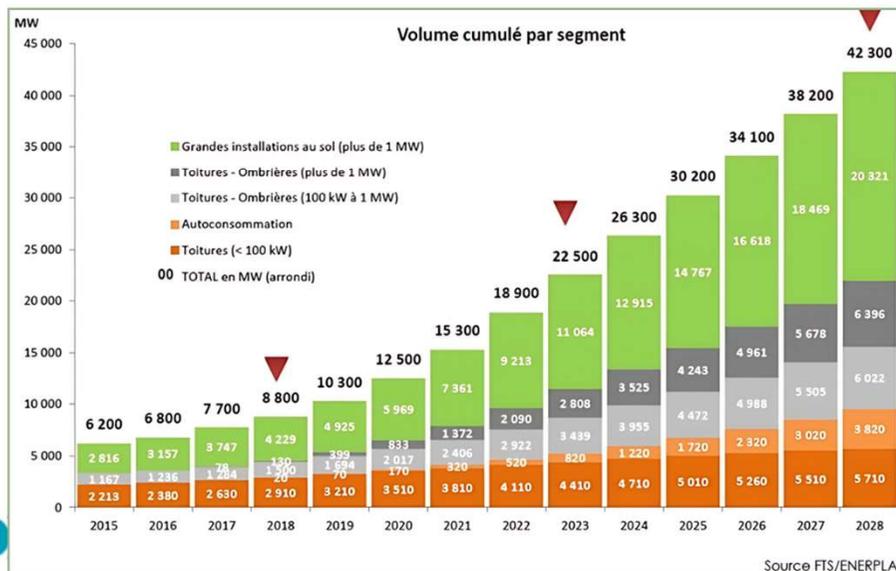
Assurer une production agricole en quantité et qualité



LES OBJECTIFS

De la filière solaire

Dans le cadre de la version 2019 – 2028, les objectifs des capacités installées concernant le photovoltaïque sont élevés.



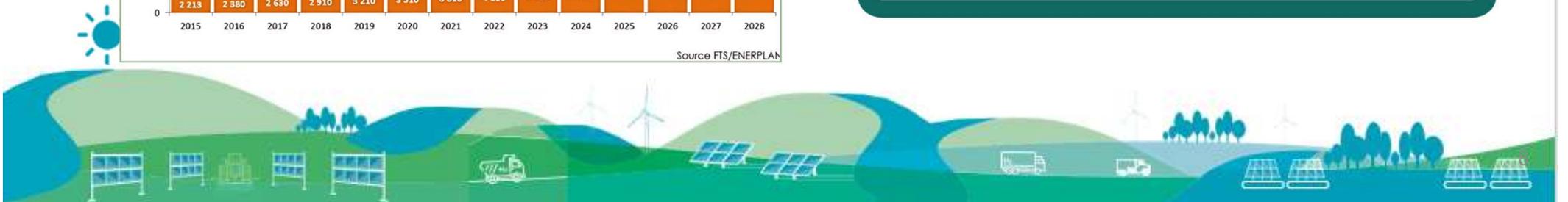
Indépendance et sécurité
d'approvisionnement énergétique



Atteindre les objectifs de
décarbonation de notre énergie



Accélérer la transition énergétique





Défini dans la loi 2023-175
du 10 mars 2023

Comme « une installation qui apporte directement à la parcelle agricole au moins l'un des services suivants, en garantissant à un agriculteur actif une production agricole significative et un revenu durable en étant issu :

- L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La protection contre les aléas ;
- L'amélioration du bien-être animal.

Qu'est-ce que l'agrivoltaïsme ?

Ce que cela implique dans notre méthodologie de travail :



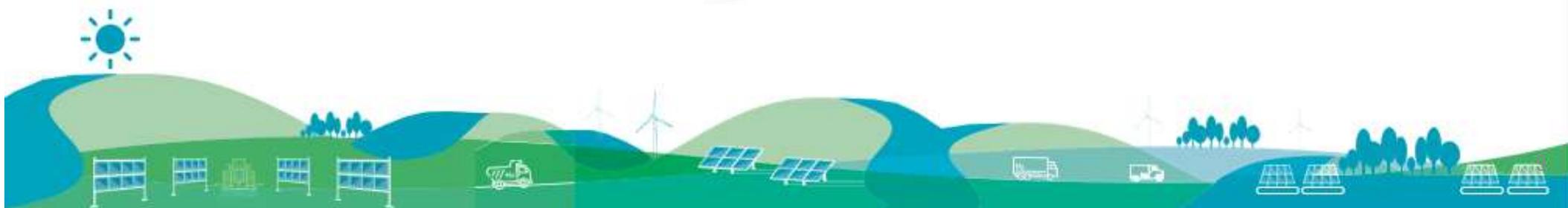
Période de préféabilité environnementale, technique, financière et agricole avant tout engagement foncier.



Co-construction du projet agrivoltaïque avec l'agriculteur tout au long du développement.



La production première de la parcelle reste agricole. La production d'énergie est secondaire.



Un projet en collaboration avec les exploitants

Pourquoi un projet agrivoltaïque est pertinent sur cette exploitation ?



Enjeux actuels

L'objectif pour le GAEC de Blondes est de maintenir l'élevage sur ses parcelles.

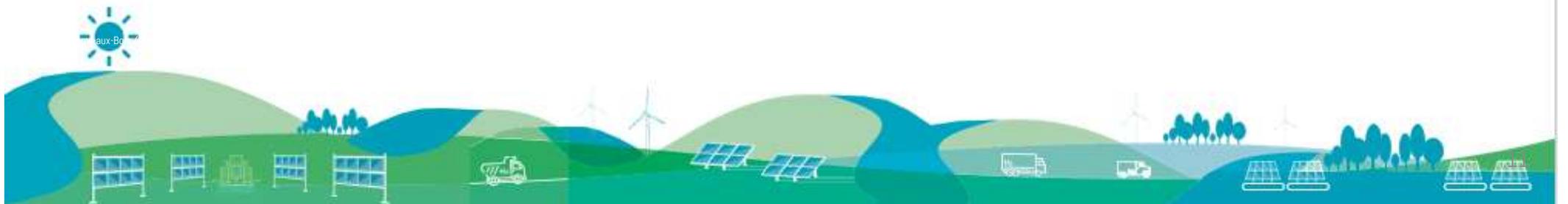
Les panneaux tendent à diminuer globalement le stress thermique quand il y en a, contribuant ainsi au bien-être animal.

Une étude menée par l'INRA (Madej, INRAE, Photosol, & JPEE, 2024) a montré que l'ombrage des panneaux tend à décaler la pousse de l'herbe : la biomasse herbacée se développe plus tardivement au printemps (sauf en cas de températures basses) mais se prolonge plus tard dans l'été, conduisant à un rendement globalement équivalent.

Sur la qualité fourragère, cette même étude observe une richesse accrue protéines, et une conservation de la quantité de carbone.



CARACTERISTIQUES ET CHIFFRES CLES.



LOCALISATION SUR LE TERRITOIRE

PROJET DE PARC
AGRIVOLTAÏQUE DES BLONDES
COMMUNE D'AVRICOURT (57)

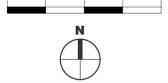
LOCALISATION DU PROJET

Légende

Localisation du parc agrivoltaïque



Echelle 1/25000 au format A3
0 500 1000m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 946 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage

DESTREN
ENERGIES

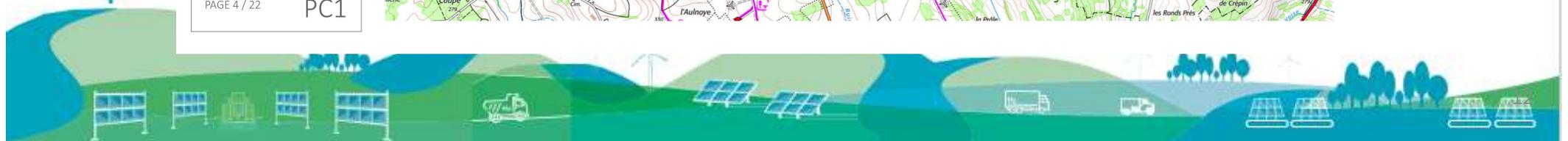
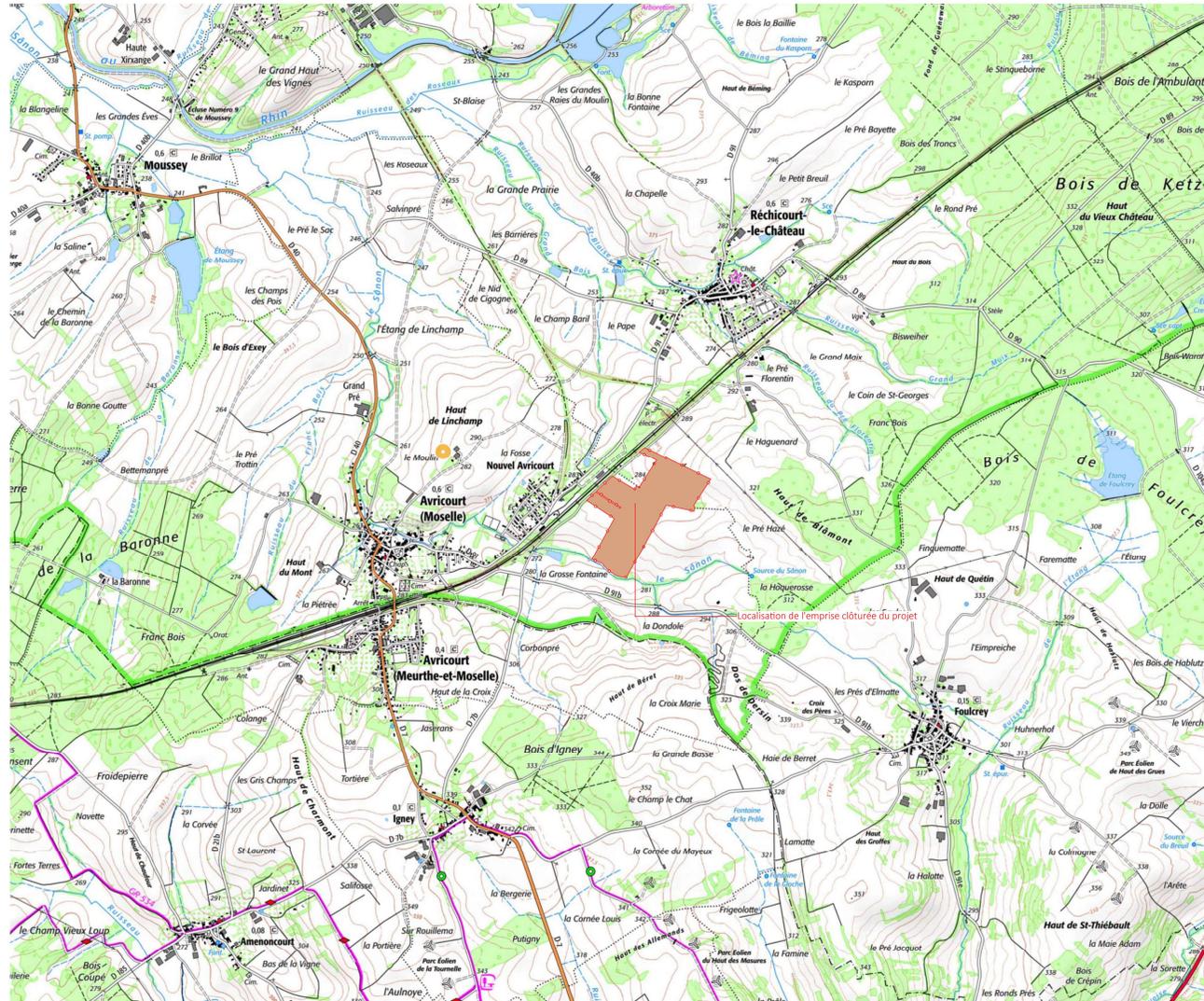
Adresse de Correspondance :

DESTREN ENERGIES

3 Place du Général de Gaulle 88000 EPINAL

PAGE 4 / 22

PC1



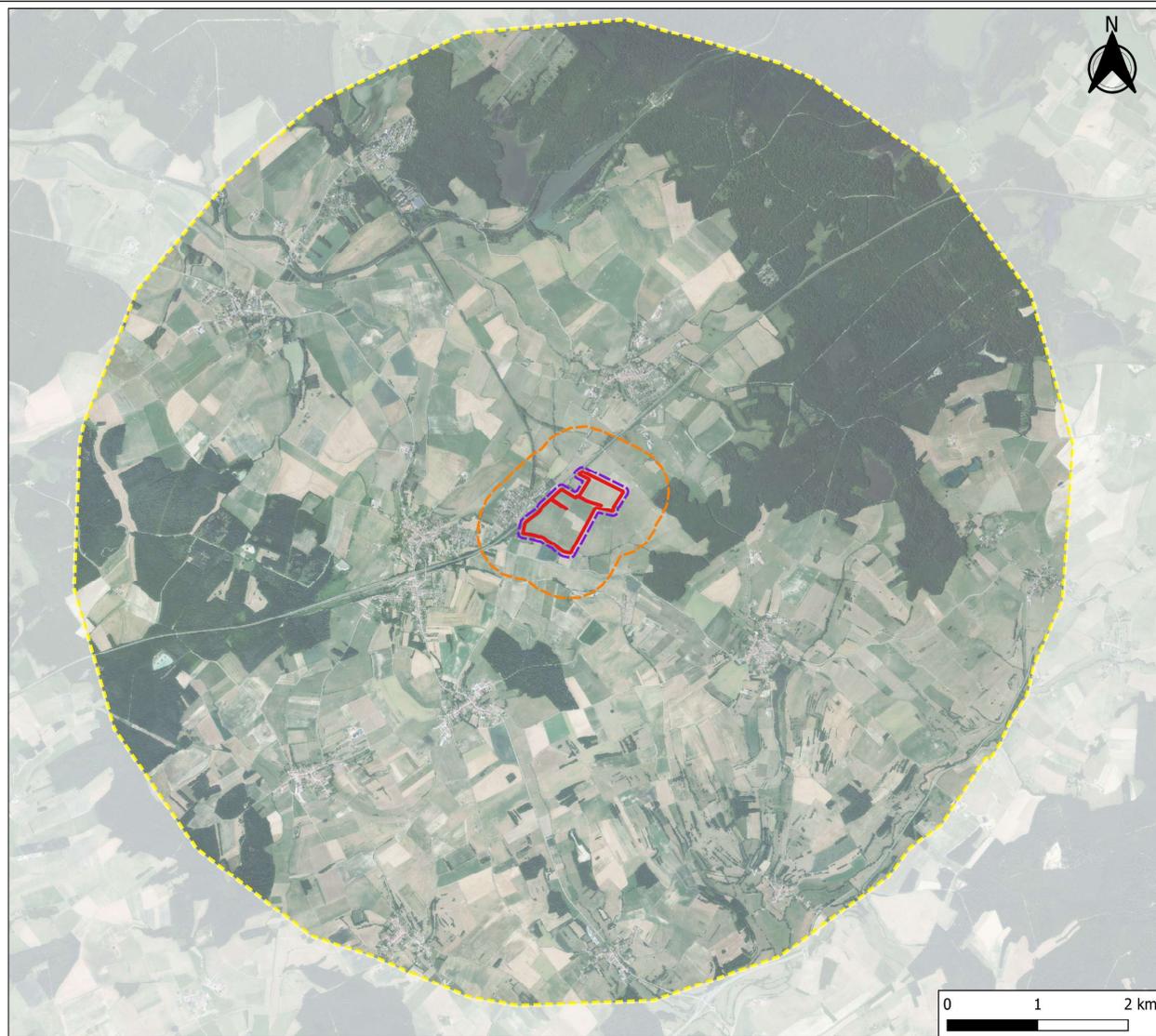
LOCALISATION SUR LE TERRITOIRE

DESTREN
ENERGIES

Projet agrivoltaïque des Blondes (57)

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude périphérique
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

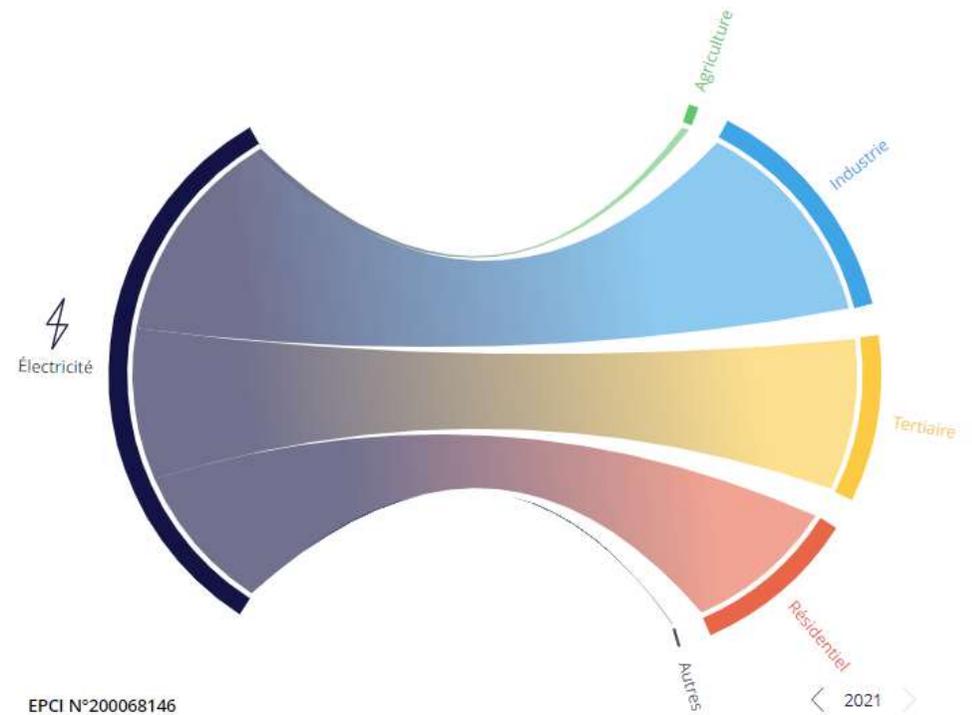


Réalisation: ECR Environnement, 2025
Fond cartographique: BDOrtho IGN

Figure 3 : Aires d'étude

CHIFFRES CLES DU PROJET

Combien de contreparties ?	Un propriétaire Un GAEC exploitant (avec le propriétaire comme associé)
Combien d'hectares de zone d'étude ?	Environ 42 hectares étudiés
Actuellement, combien de MW pourrait représenter ce projet ?	13,86 MWc estimés actuellement de puissance installée
Combien pourrait produire ce parc ?	Avec cette puissance estimée, le parc pourrait produire environ 19 GWh/an
Combien investit Destren Energies sur ce projet en phase de développement ?	Entre 200 000 et 250 000€ d'investissements jusqu'à l'obtention d'un permis de construire.



PLAN PARCELLAIRE ET RÉFÉRENCES CADASTRALES

PROJET DE PARC
AGRIVOLTAÏQUE DES BLONDES
COMMUNE D'AVRICOURT (57)

PLAN CADASTRAL DU FONCIER
CONCERNE PAR LE PROJET

Légende

- Clôture du projet
- Parcelles cadastrales concernées par le projet
- Parcelles cadastrales
- Bâtimens existants
- Limite lieux-dits
- - - Limite sections
- - - Limite communes
- Cours d'eau
- == Voirie existante

N

Architecte

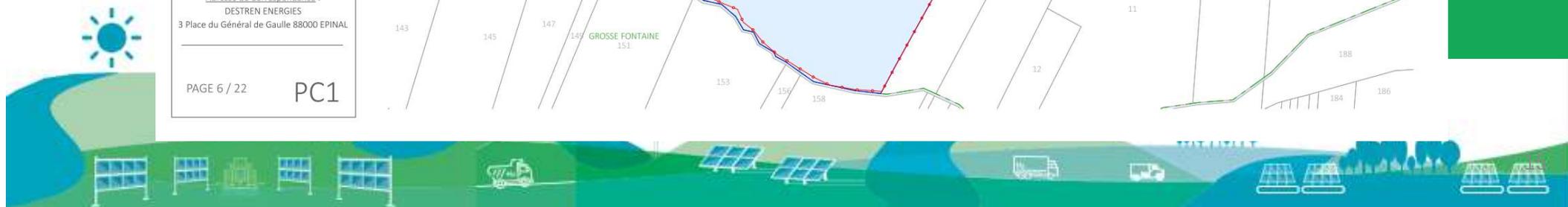
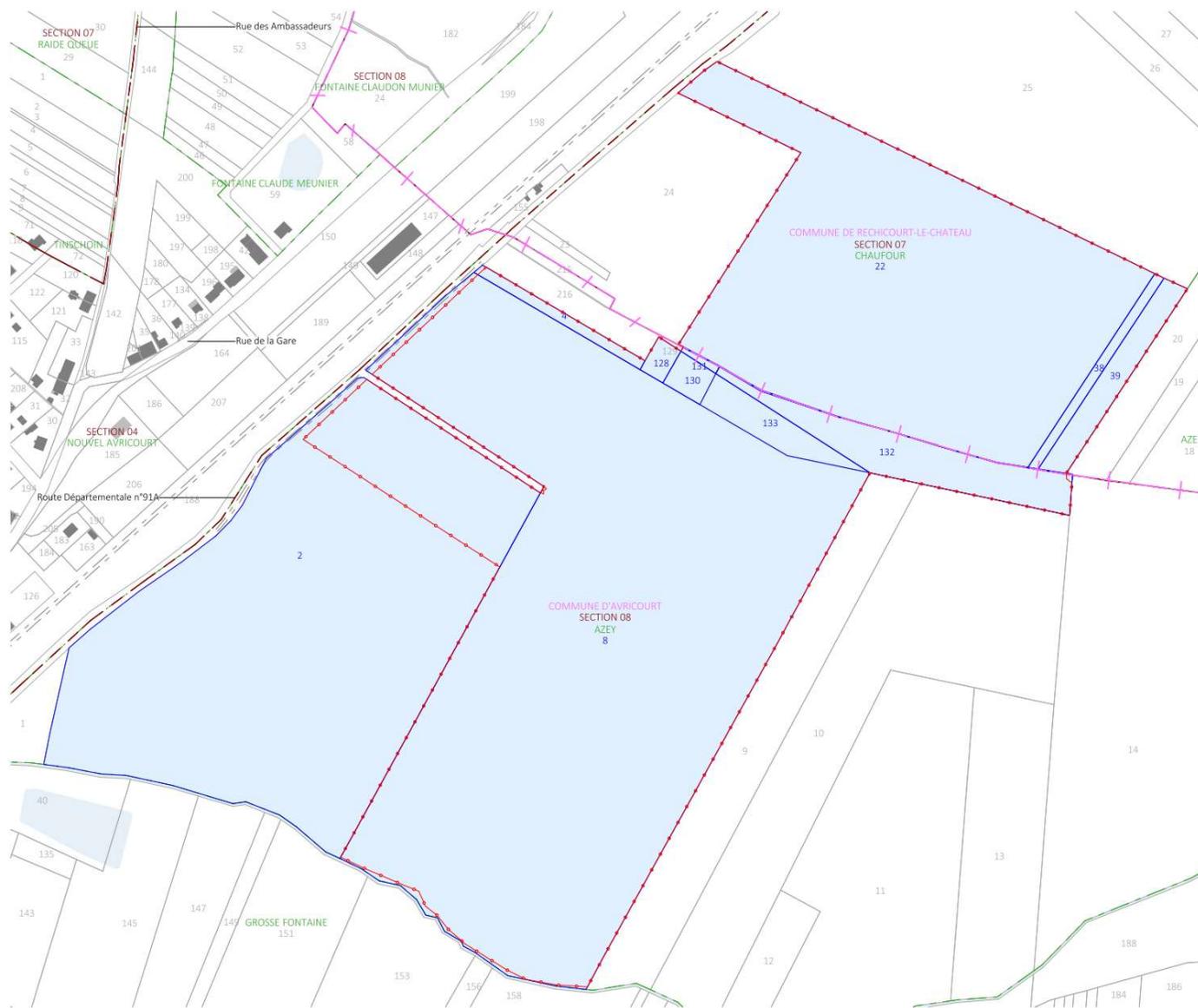
I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 53 / i.m.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

DESTREN
ENERGIES

Adresse de Correspondance :
DESTREN ENERGIES
3 Place du Général de Gaulle 88000 EPINAL

PAGE 6 / 22 PC1



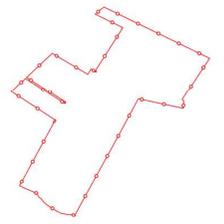


PROJET DE PARC
AGRIVOLTAÏQUE DES BLONDES
COMMUNE D'AVRICOURT (57)

VUE AERIEENNE

Légende

Localisation du parc agrivoltaïque



—+— Limite communes

Echelle 1/3500 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

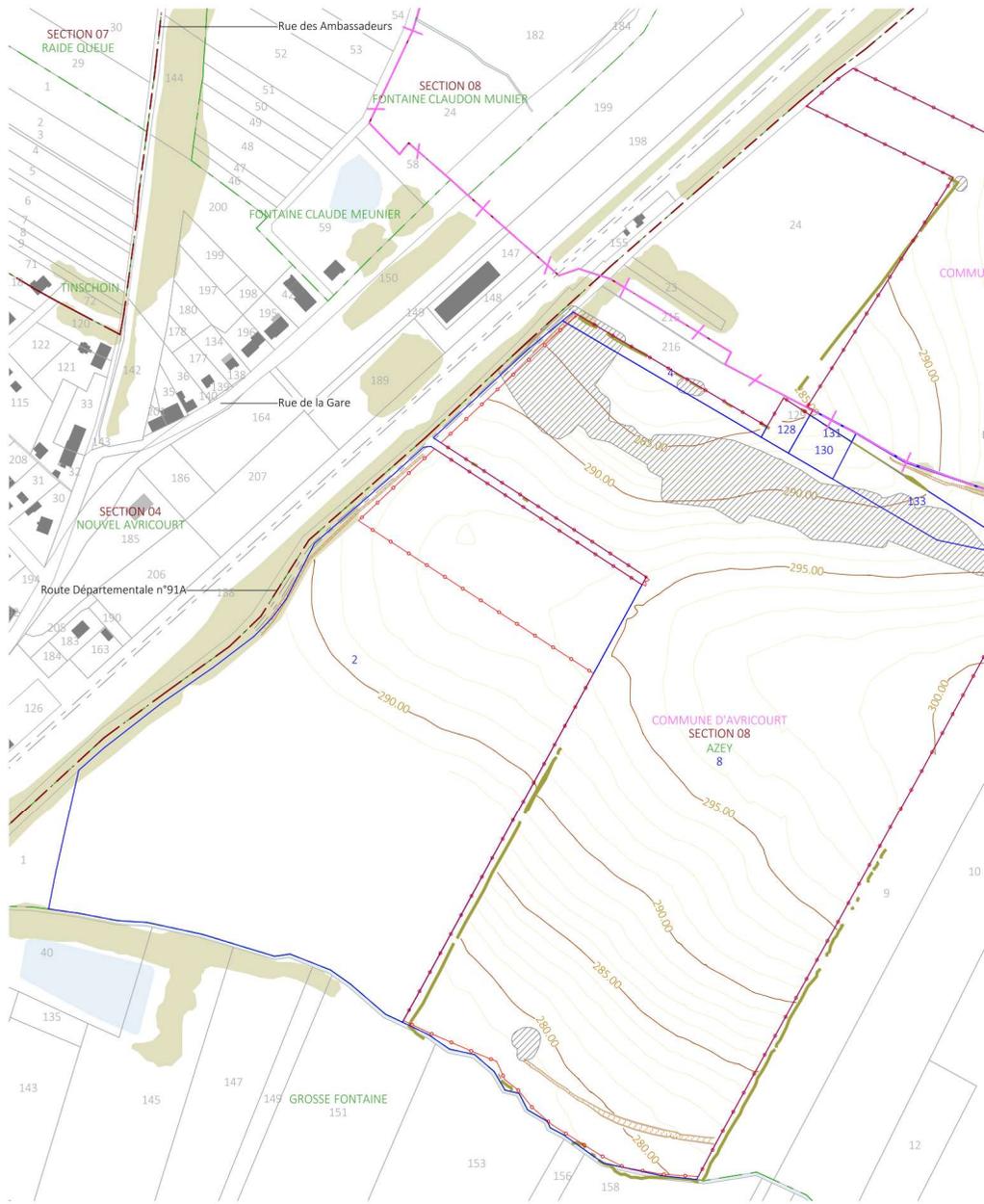
Maitre d'ouvrage

DESTREN
ENERGIES

Adresse de Correspondance :
DESTREN ENERGIES

3 Place du Général de Gaulle 88000 EPINAL

CHEMINS D'ACCES AU PROJET



- Ces chemins sont existants et seront remis en état après les travaux de construction et de démantèlement.
- Ils seront maintenus carrossables pour garantir l'accès des secours en cas de besoin.
- Ces actions seront entièrement financées par le propriétaire photovoltaïque



LA TECHNOLOGIE PRESSENTIE

Les trackers solaires :



- 12 m de largeur de travail
- Technologie trackers
- 13,86 MWc de puissance installée
- 19 GWh / an
- Env. 19 % de la surface totale utilisée pour les panneaux

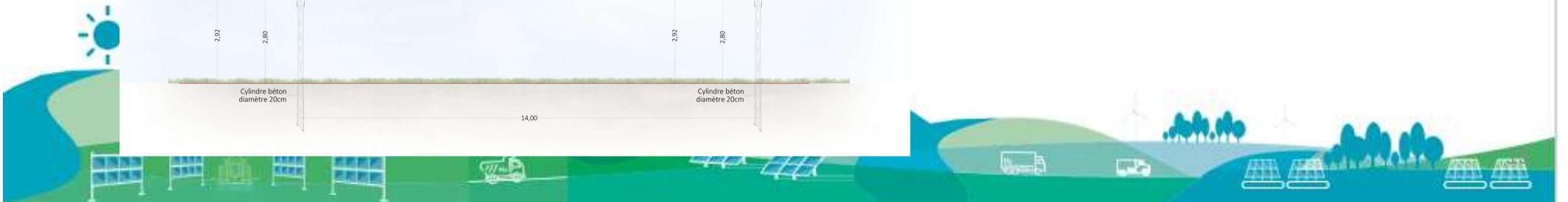
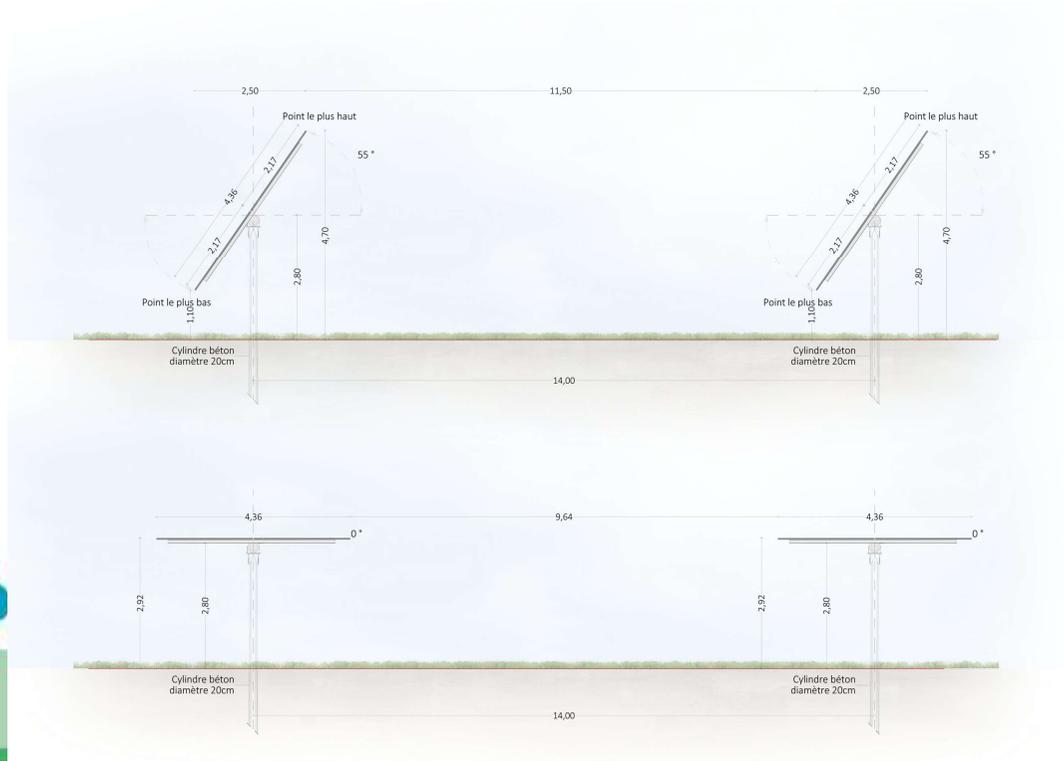


LES TRACKERS

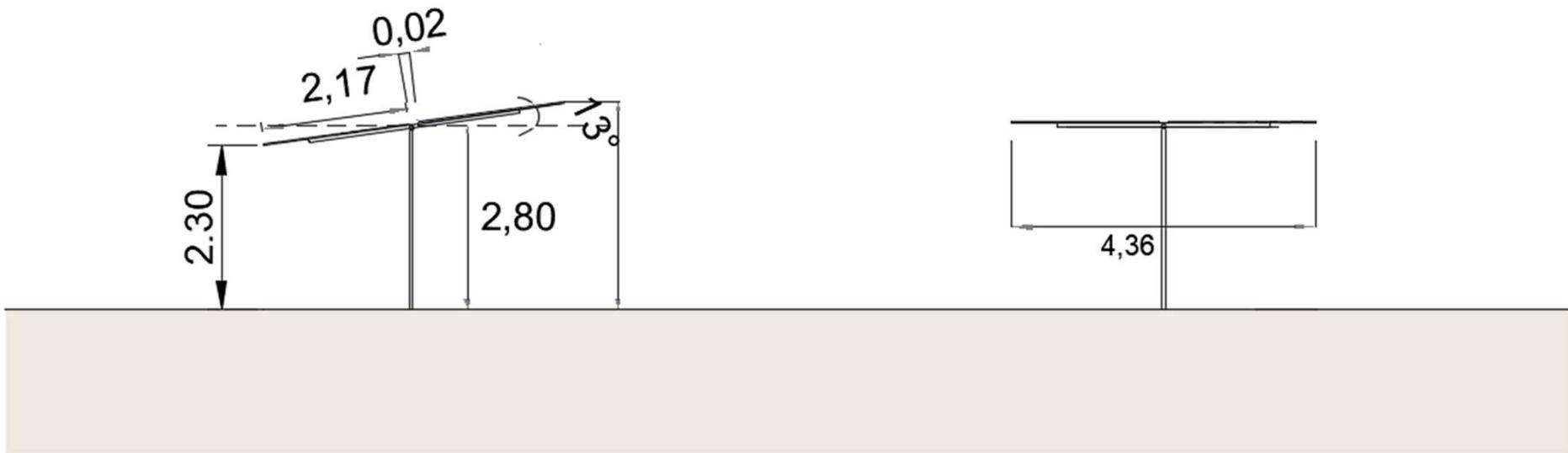


- 14 m de largeur utile (entre le centre des pieux).
- Hauteur sous panneaux : 1,10 m – 2,70 m.
- Inclinaison : 55 ° maximum.
- Pieux battus.

Les trackers solaires sont plus performants parce qu'ils sont équipés d'un organe mécanique avec une fonction qui permet au panneau de suivre le déplacement du soleil. Ils produisent ainsi de l'énergie avec un rendement optimal tout au long de la journée. Ils apportent un ombrage plus important et sont plus larges. Cependant, l'exploitant pourra modifier l'orientation des trackers selon les besoins, jusqu'à 100 h par an.

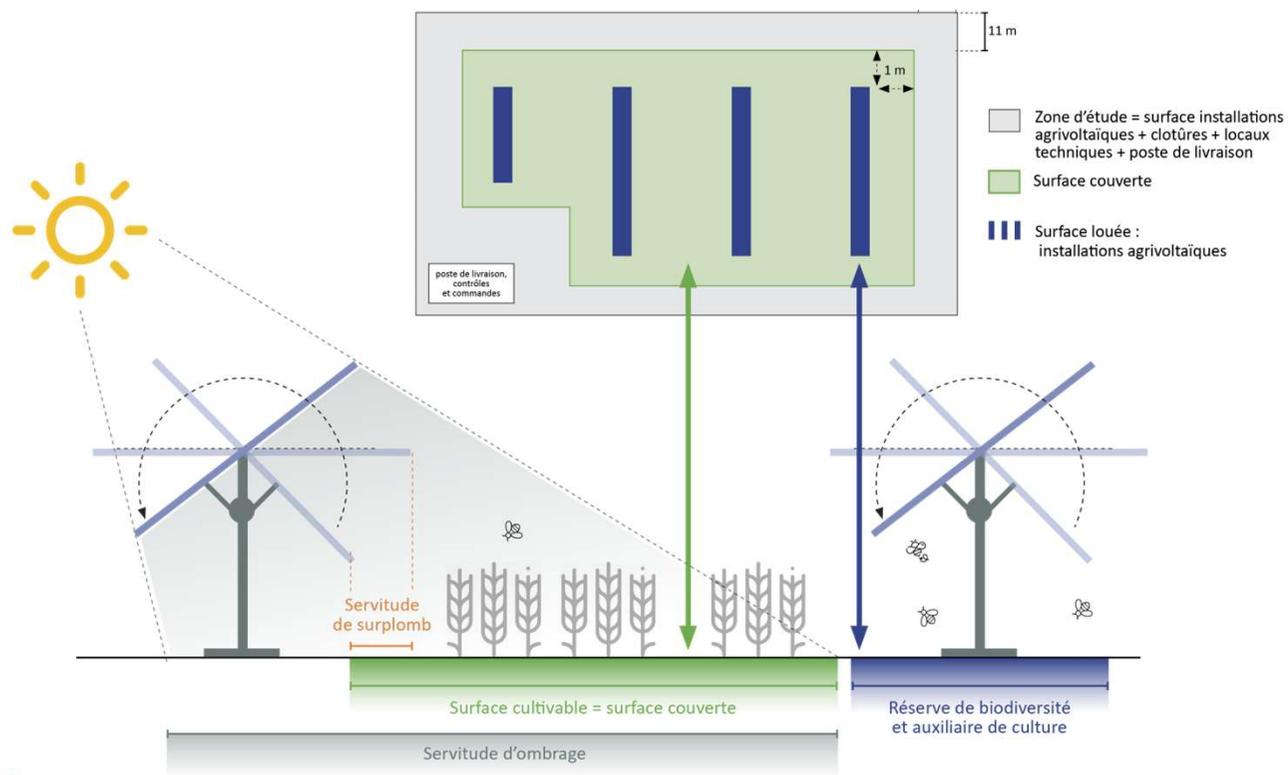


VUE DE PROFIL (avec bovins)

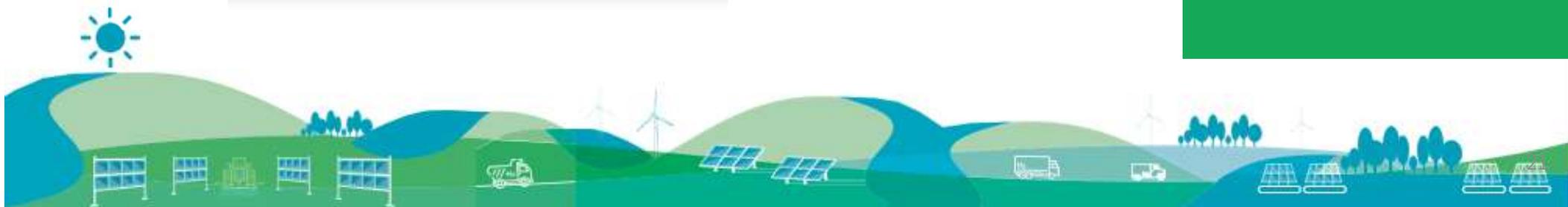


NOTRE MODELE JURIDIQUE

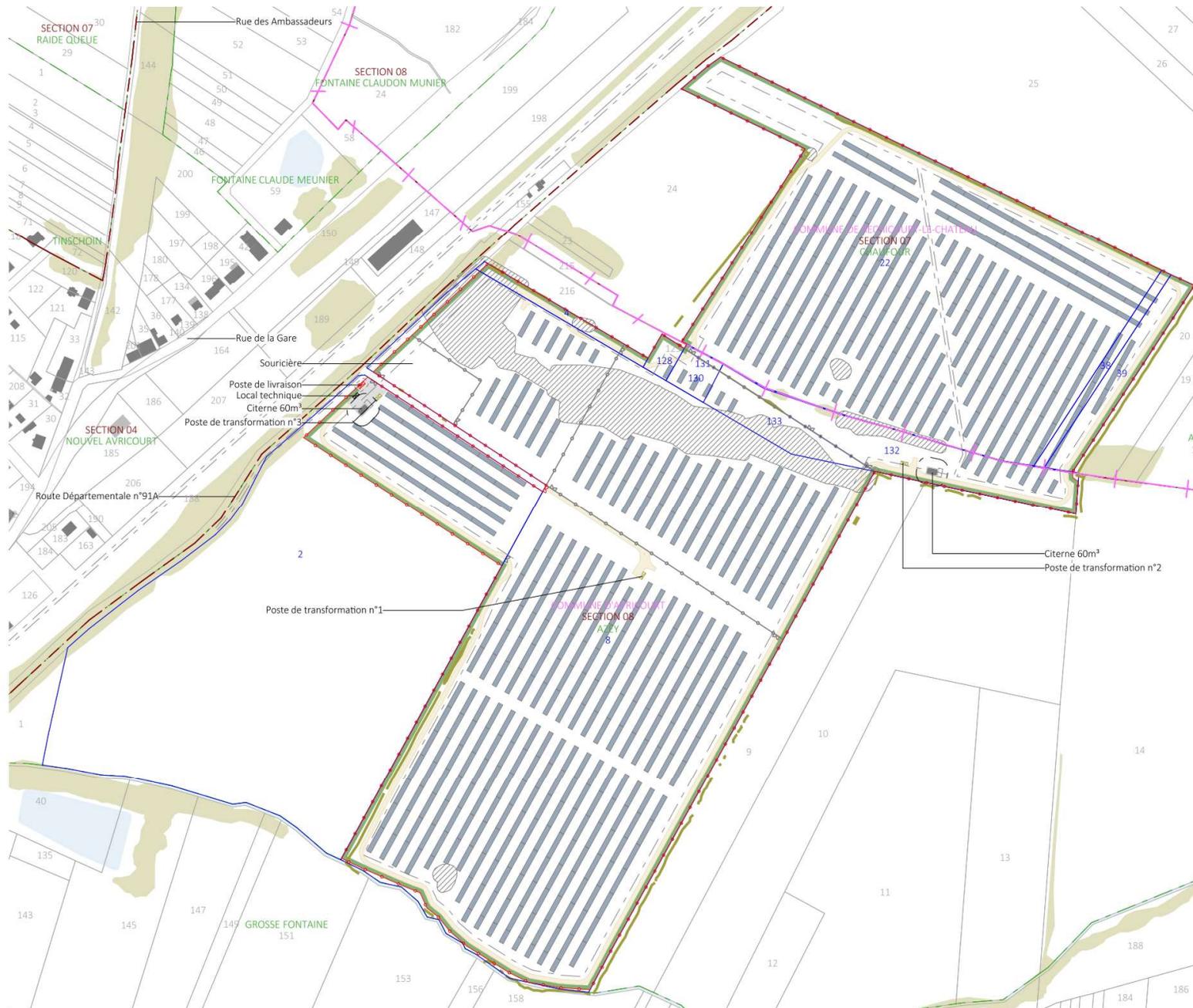
Permettant de conserver le bail rural :



- Découpage cadastral,
- Bail emphytéotique uniquement sur les bandes d'emprise, locaux techniques et clôture,
- Conservation du bail rural sur les espaces cultivés.
- Ou Bail en volume



PLAN D'IMPLANTATION ACTUEL



PROJET DE PARC
AGRIVOLTAÏQUE DES BLONDES

- Aménagements pour travail agricole,
- Evitement des zones humides + tampon 5 mètres,
- Evitement des fortes pentes,
- Respect des recommandations SDIS
- Respect des recommandations de l'ABF 57

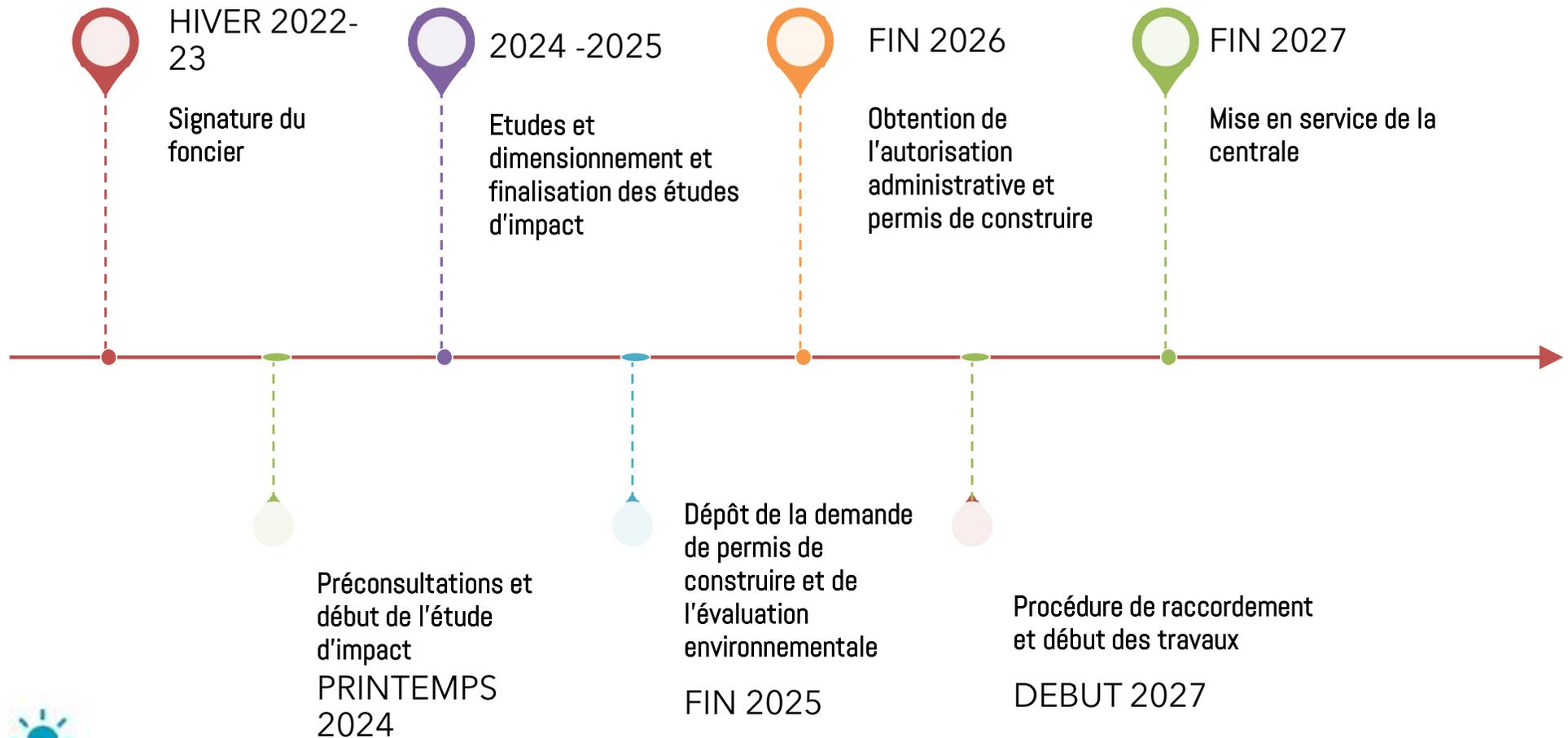
PC2

PAGE 9 / 23

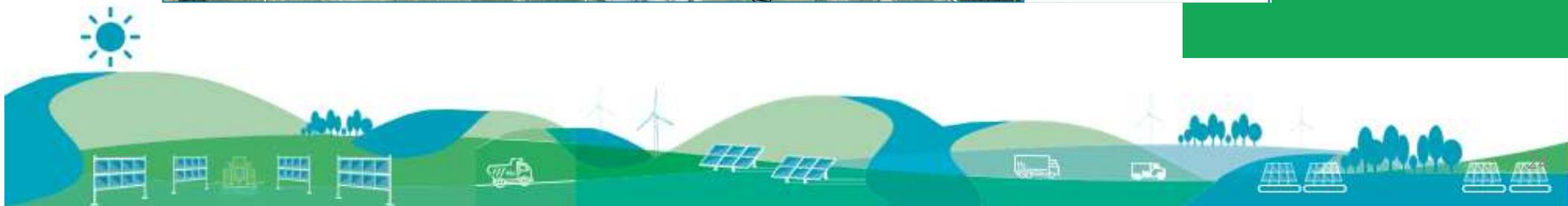


CALENDRIER DU PROJET

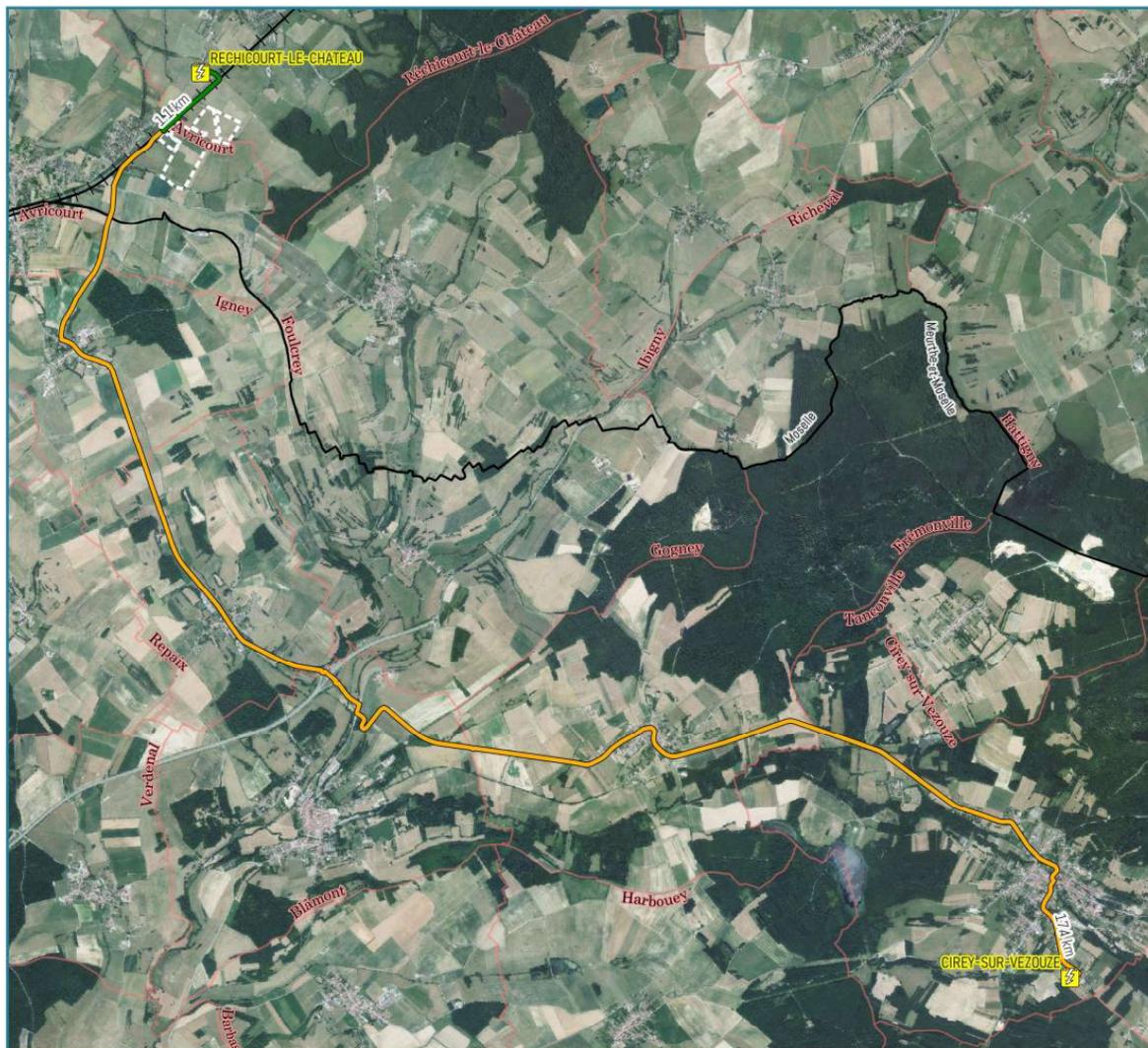
De la signature du foncier à la mise en service:



LES OPTIONS DE RACCORDEMENT



LES OPTIONS DE RACCORDEMENT



Chemins de raccordement PVA GAEC des Blondes

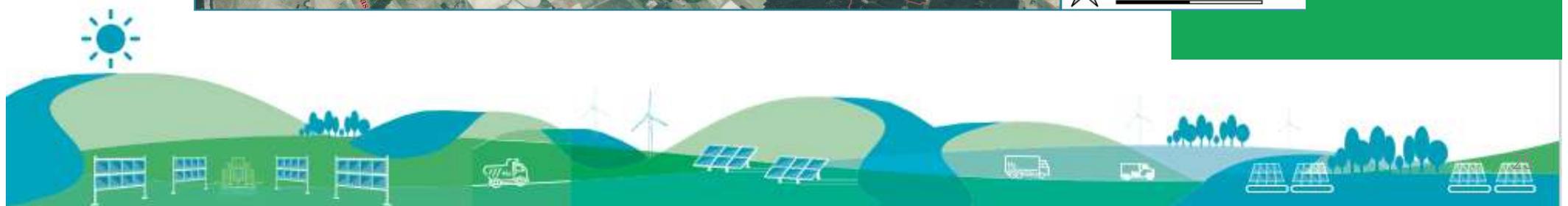
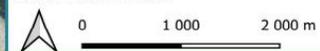
-  Postes source
-  Chemin raccordement
Rechicourt-le-Château
-  Chemin raccordement
Cirey-sur-Vezouze

Contraintes raccordement

-  Lignes SNCF
- Limites administratives
-  Département
-  Commune

Nom	KM	Indice	Cap. Sinal	Cap.S3RRest	RTEScapITB1
CIREY-SUR-VEZOUZE	12.7	A	48	31.10	<= 0.0MW
RECHICOURT-LE-CHATEAU	0.7	C	25	9.30	<= 0.0MW

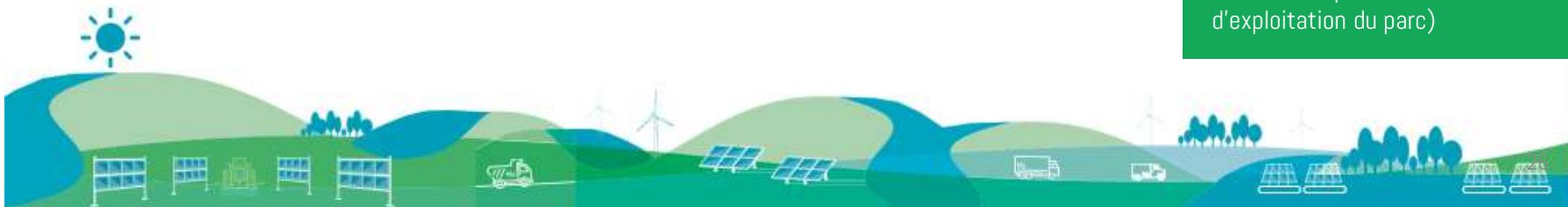
échelle : 1:55 000
 édition : 30/09/2024
 fond : Google Satellite
 auteur : Maxime Istin



COUT PRÉVISIONNEL ESTIME DU PROJET

	Typologie des coûts d'investissements initiaux	Montant <u>estimatif</u> (k€ H.T.)
	Développement	250
	Mesures « Eviter, Réduire, Compenser », compensation agricole et mesures d'accompagnement	150
	Construction	8 500
	Raccordement	1 200
	Démantèlement & remise en état	500
Total		10 600

(Ne comprend pas les charges d'exploitation récurrentes pendant la durée d'exploitation du parc)

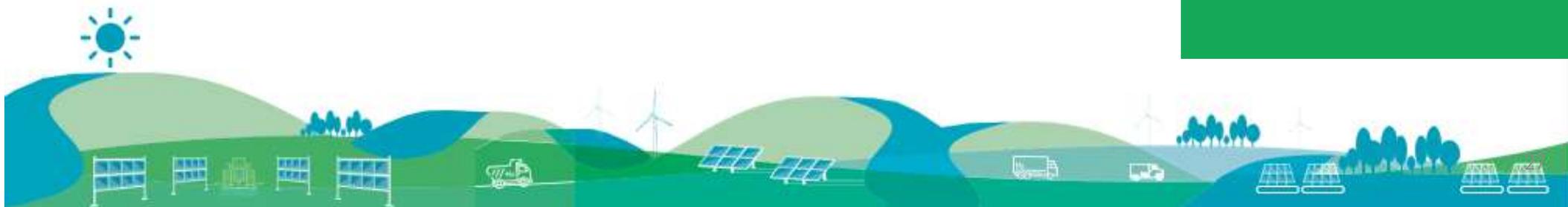


L'URBANISME

Réchicourt le Château est concernée par un **plan local d'urbanisme** qui permet ce projet.

Avricourt est concernée par une **carte communale** qui permet ce projet.

Les communes font partie du périmètre du **SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)** du Pays de Sarrebourg.



IMPACTS POTENTIELS

ENVIRONNEMENTAUX

ET PAYSAGERS



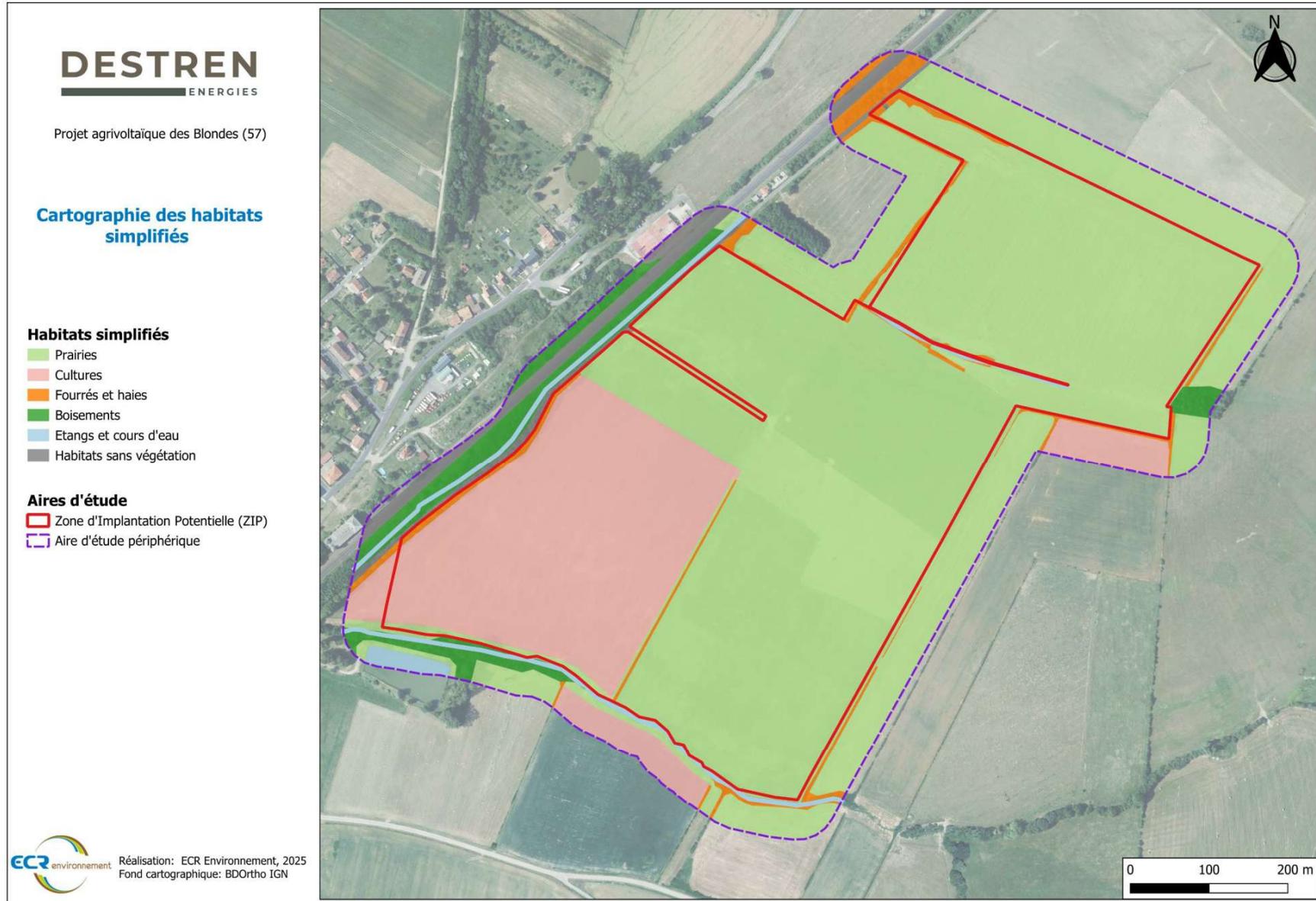


Figure 38 : Cartographie des habitats simplifiés



Figure 49 : Enjeux des habitats

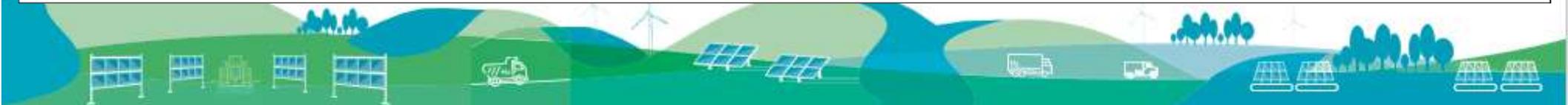
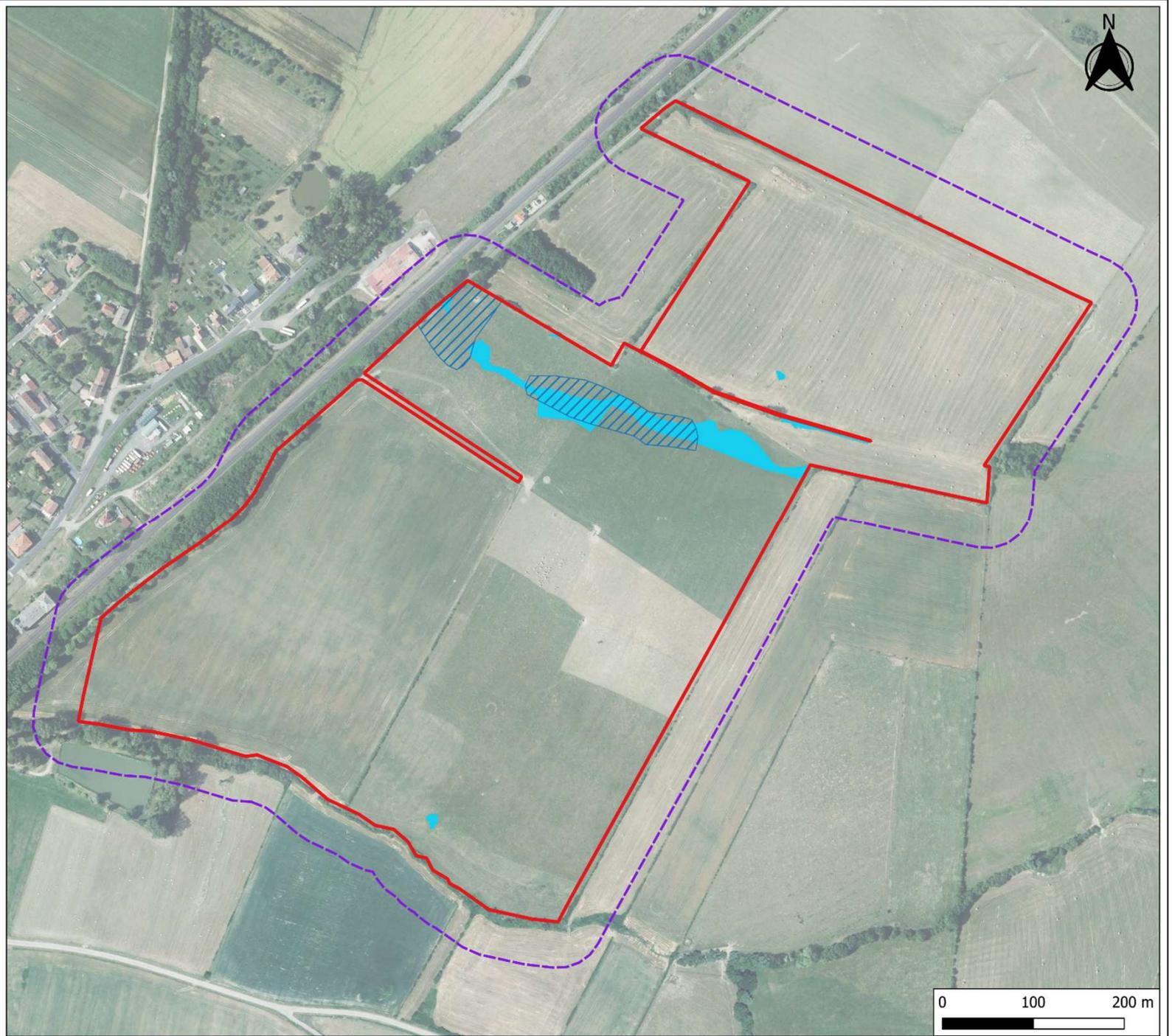
Localisation des zones humides

Zones humides

-  Selon le critère habitat
-  Selon le critère pédologique

Aires d'étude

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude périphérique



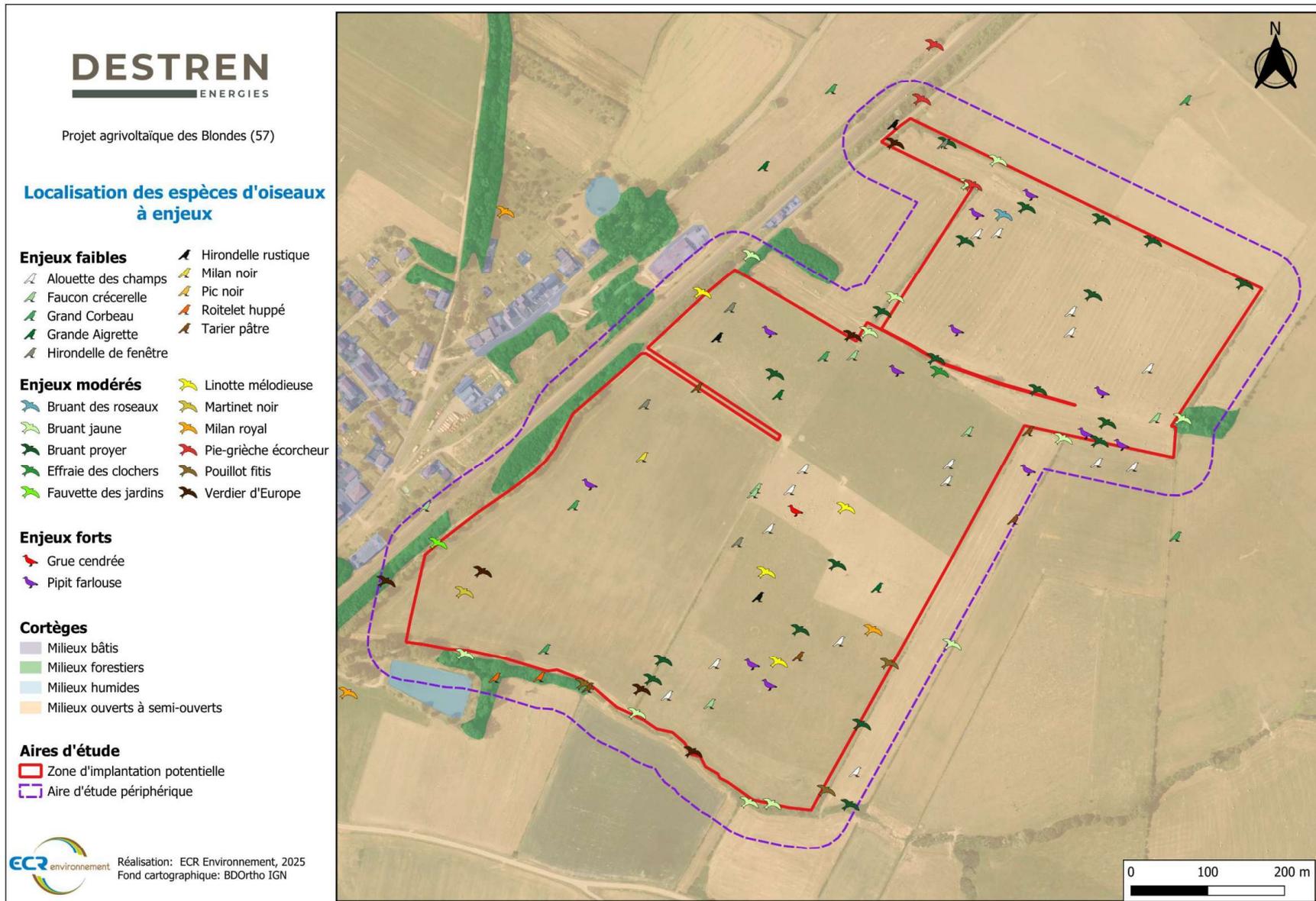


Figure 58 : Localisation des espèces d'oiseaux à enjeu

DESTREN

ENERGIES

Projet agrivoltaïque des Blondes (57)

Habitats à enjeux pour l'avifaune

Enjeux

- Forts
Reproduction possible du Tarier des prés et/ou du Pipit farlouse et/ou du Moineau friquet
- Modérés
Reproduction possible du Busard cendré et du Busard Saint-Martin ou du Bouvreuil pivoine et du Verdier d'Europe
- Faibles
Alimentation pour toutes les espèces à enjeux
- Très faibles
Transit

Aires d'étude

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude périphérique

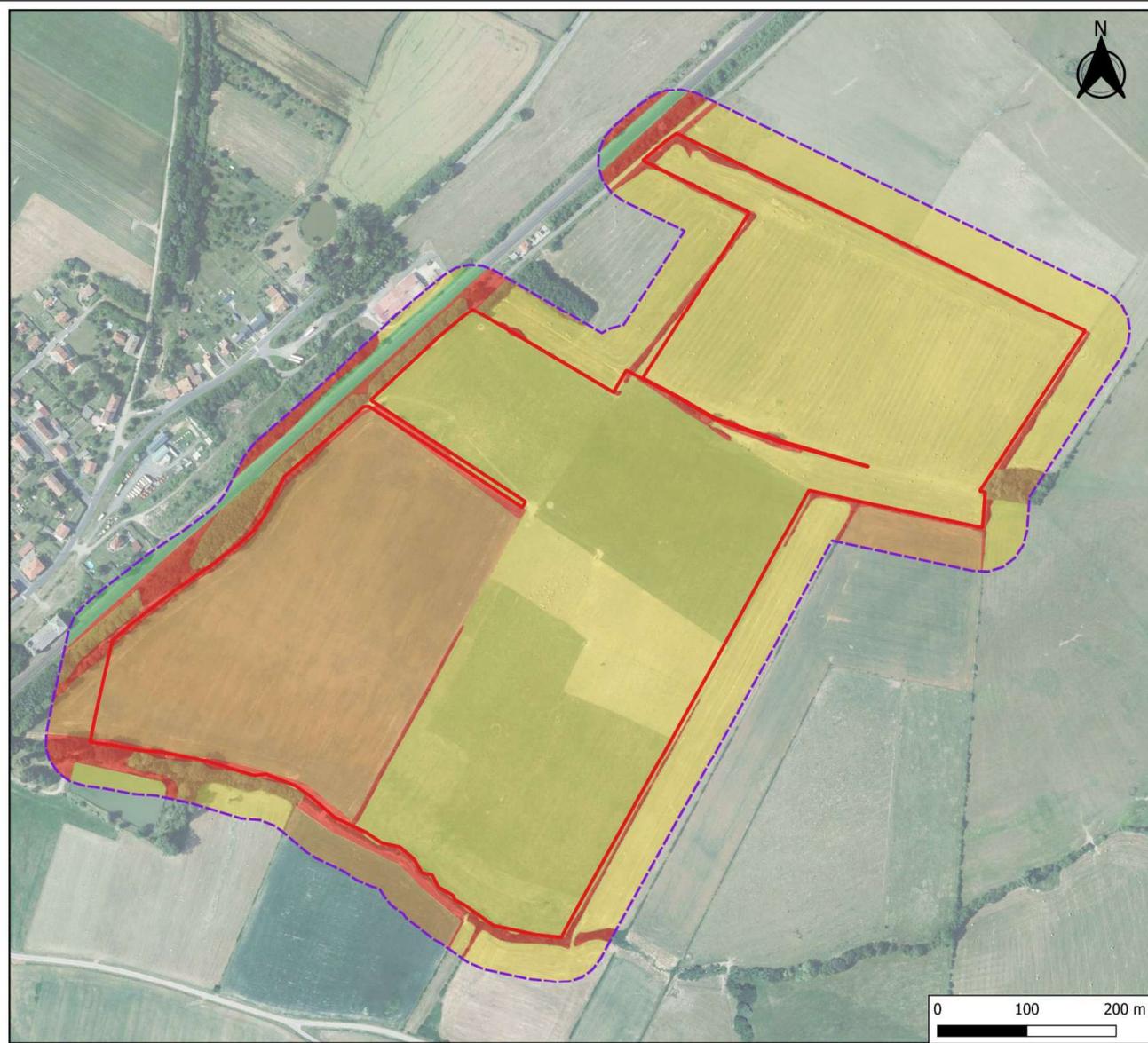


Figure 59 : Habitats à enjeux pour l'avifaune

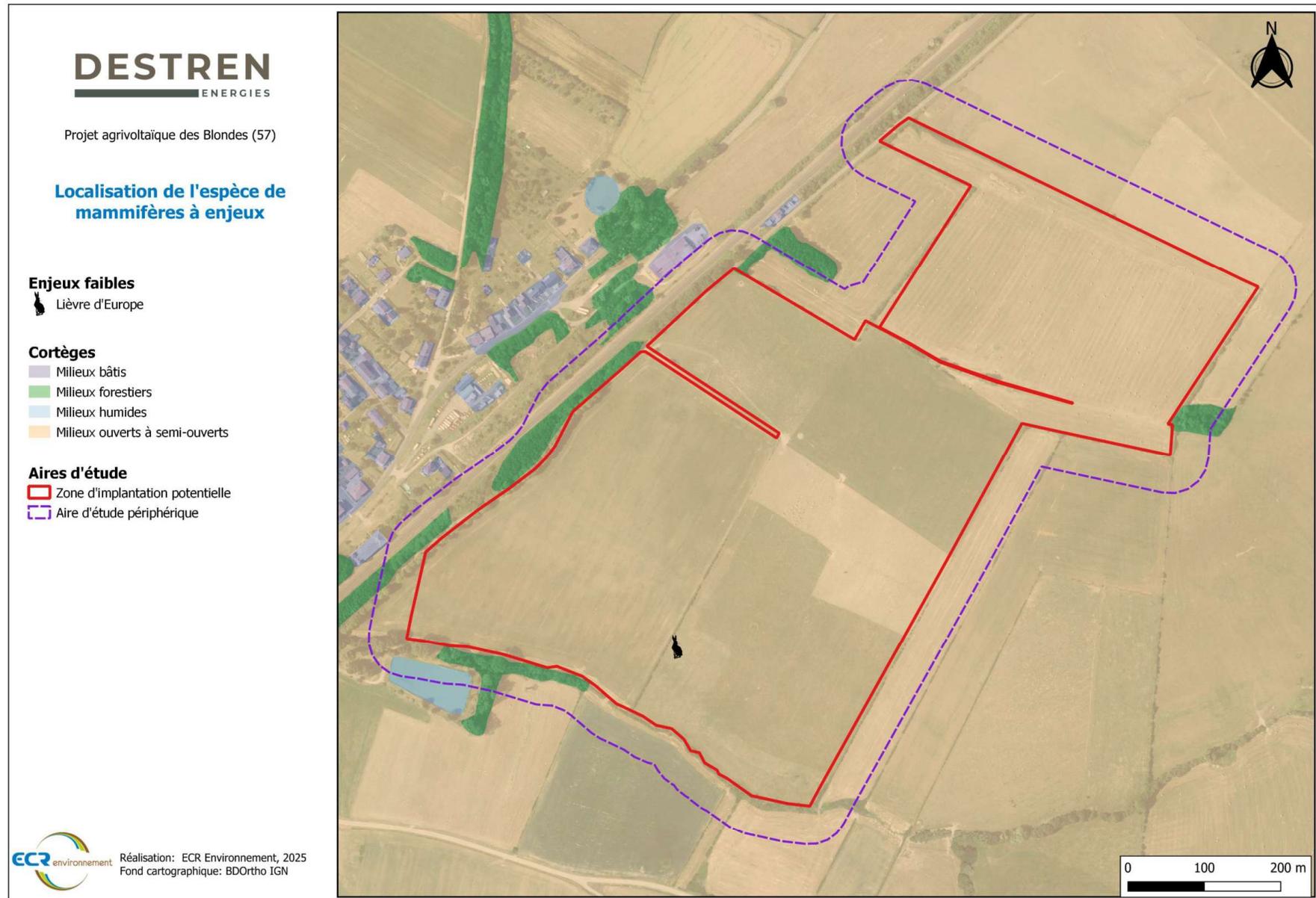


Figure 60: Localisation de l'espèce de mammifères à enjeux

DESTREN

ENERGIES

Projet agrivoltaïque des Blondes (57)

Habitats à enjeux pour les mammifères

Enjeux

- Faibles
Reproduction possible du Lièvre d'Europe
- Très faibles

Aires d'étude

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude périphérique



Réalisation: ECR Environnement, 2025
Fond cartographique: BDOrtho IGN

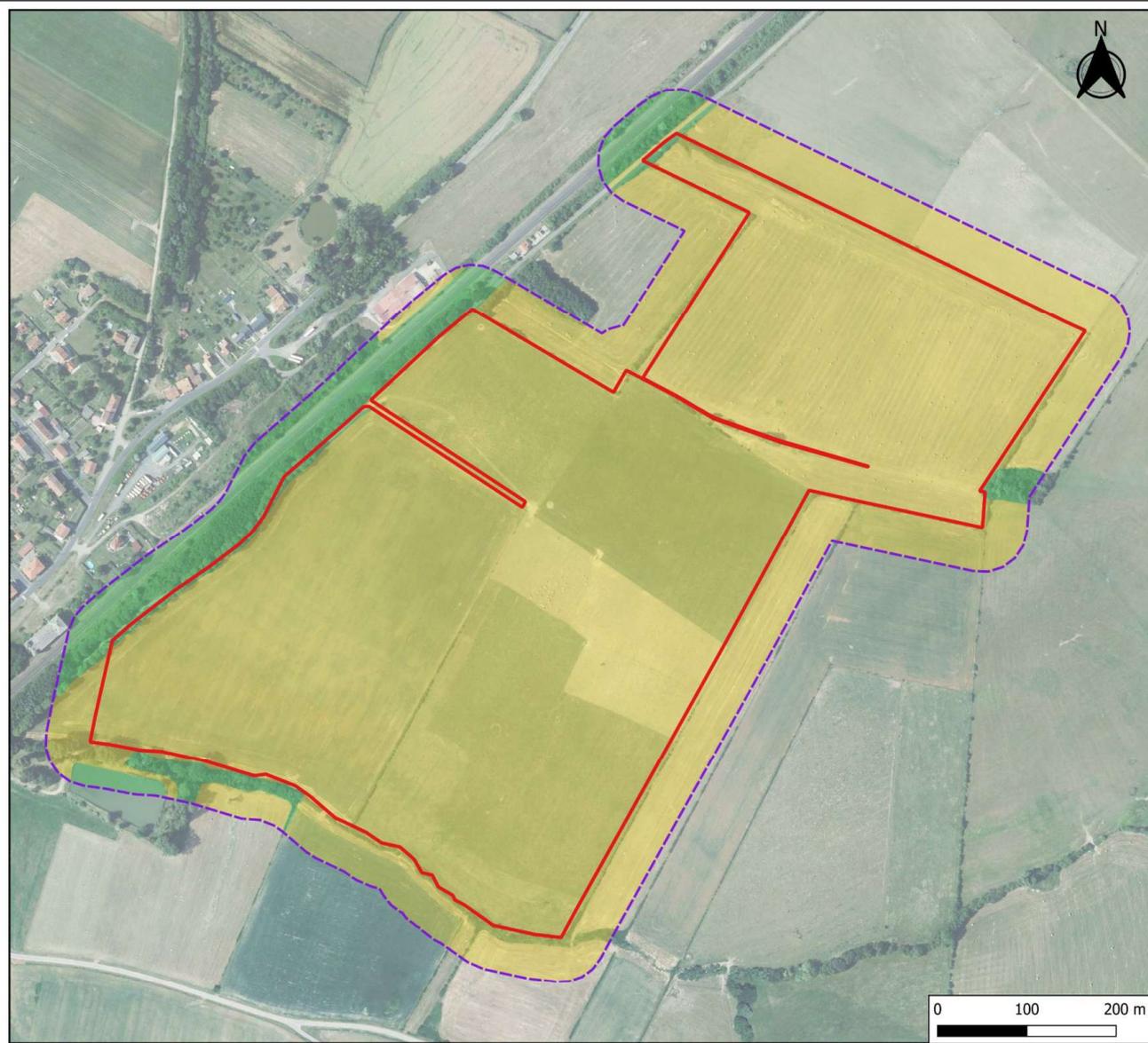


Figure 61: Habitats à enjeux pour les mammifères

DESTREN

ENERGIES

Projet agrivoltaïque des Blondes (57)

Localisation des arbres-gîtes potentiels

Arbre-gîte potentiel

Aires d'étude

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude périphérique



Réalisation: ECR Environnement, 2025
Fond cartographique: BDOrtho IGN

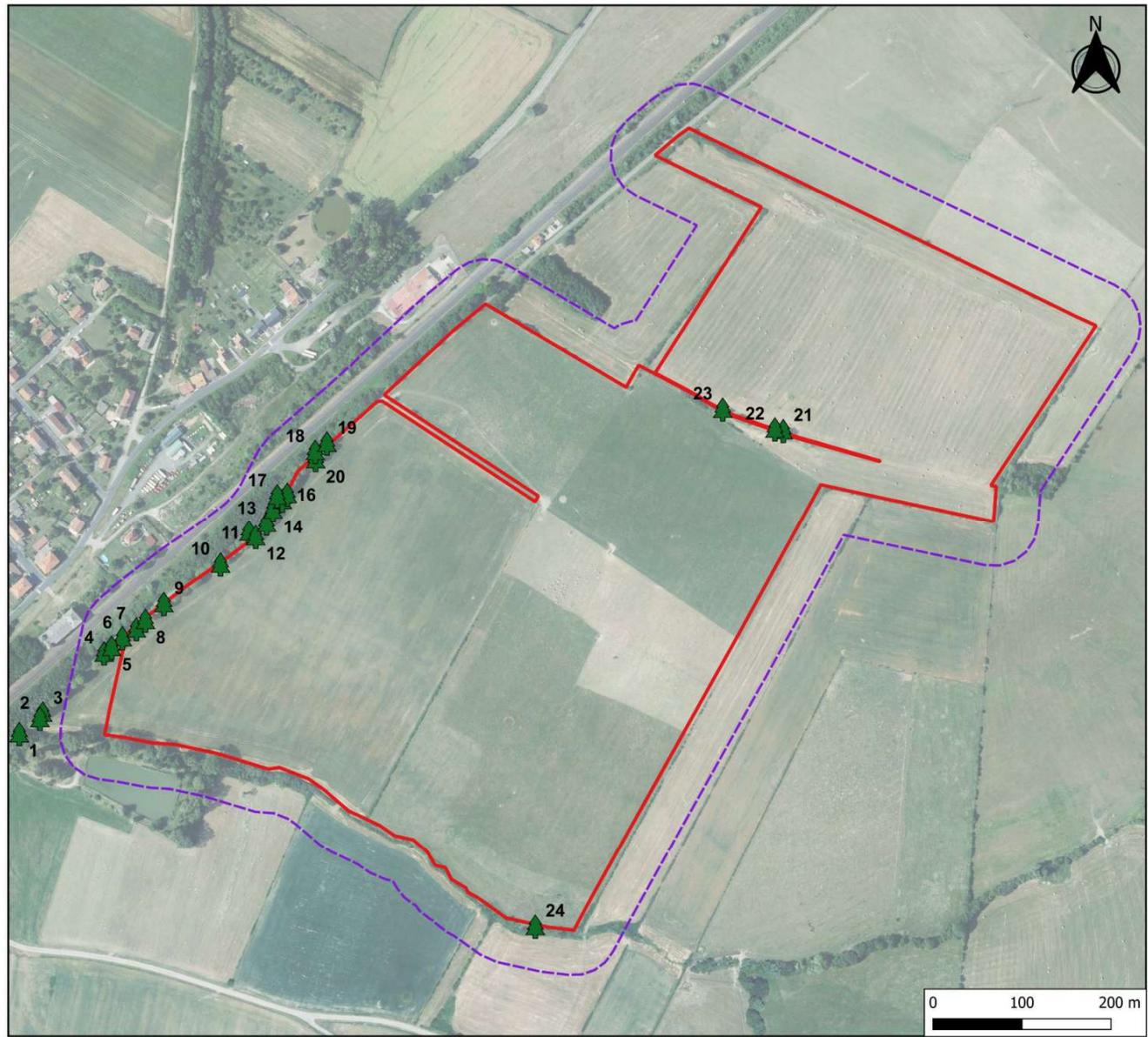


Figure 62: Localisation des arbres-gîtes potentiels

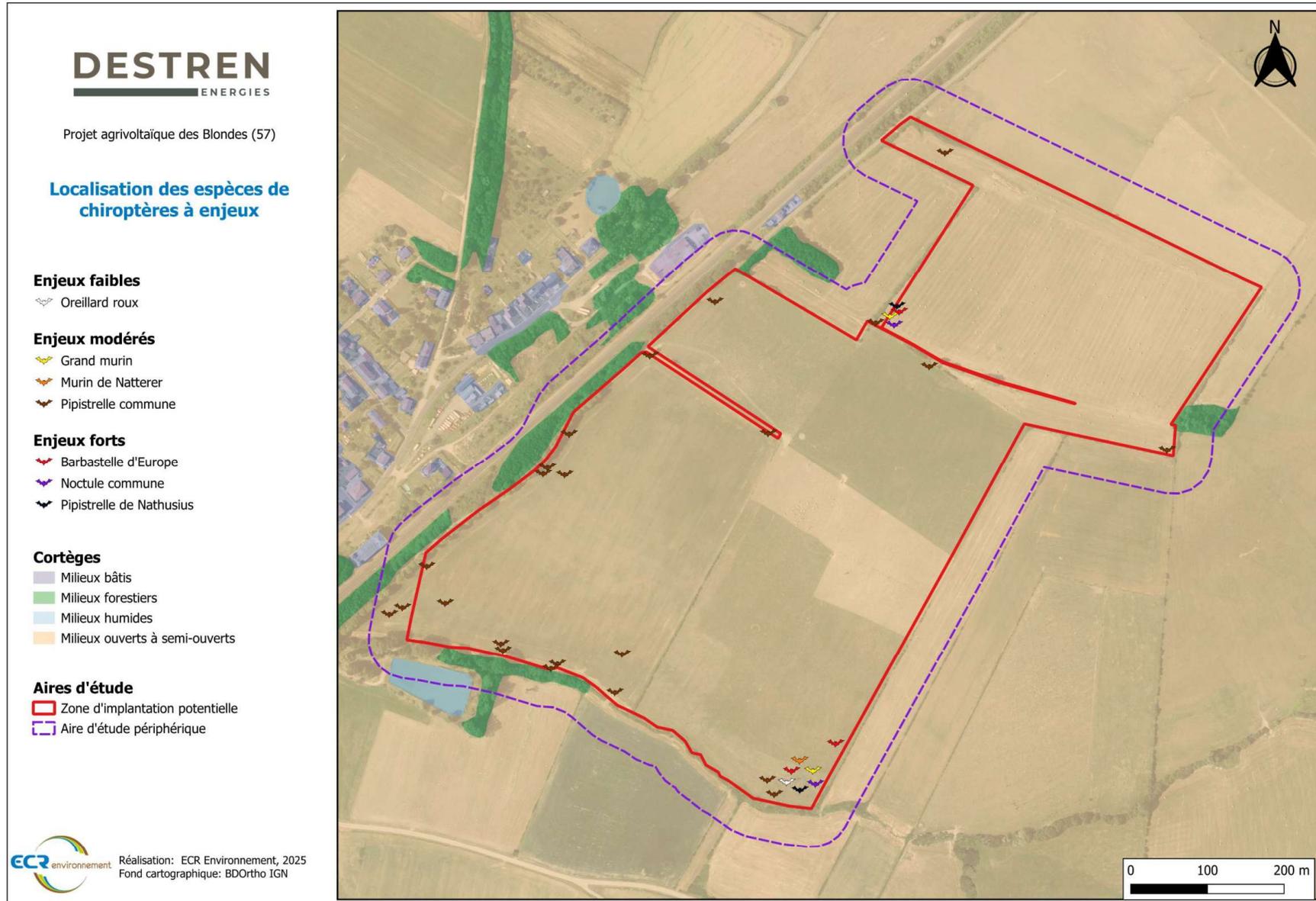


Figure 64 : Localisation des espèces chiroptères à enjeux

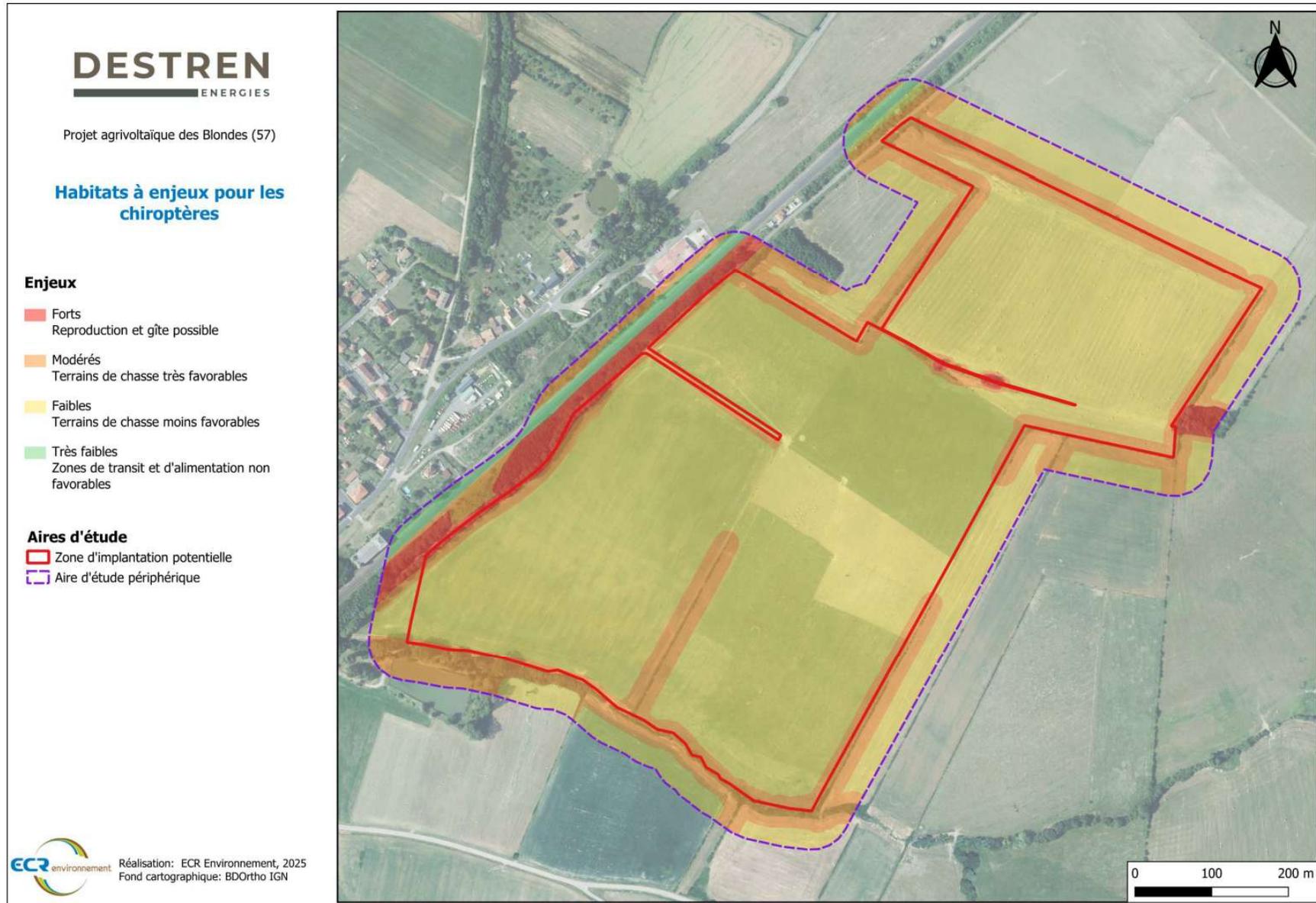


Figure 65 : Enjeux des chiroptères



Figure 66: Habitats à enjeux pour les reptiles

Habitats à enjeux pour les insectes

Enjeux

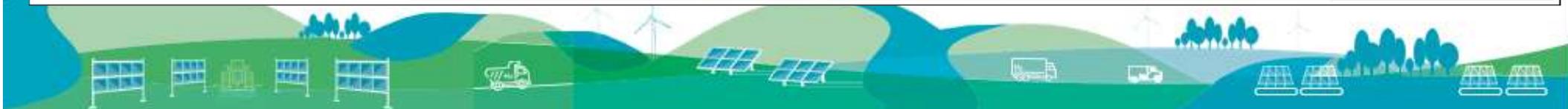
 Faibles
Reproduction possible du Criquet ensanglanté

 Très faibles

Aires d'étude

 Zone d'implantation potentielle

 Aire d'étude périphérique



Synthèse des enjeux du milieu naturel

Enjeux finaux

- Fort
- Modérés
- Faibles

Flore patrimoniale

- Myosotis bicolore

Potentialités

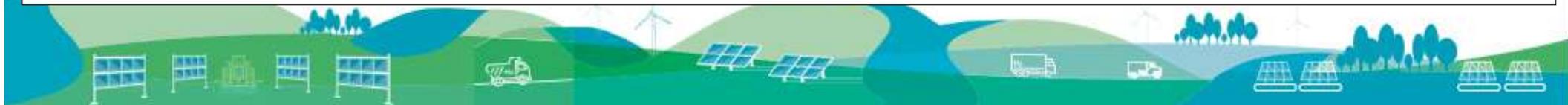
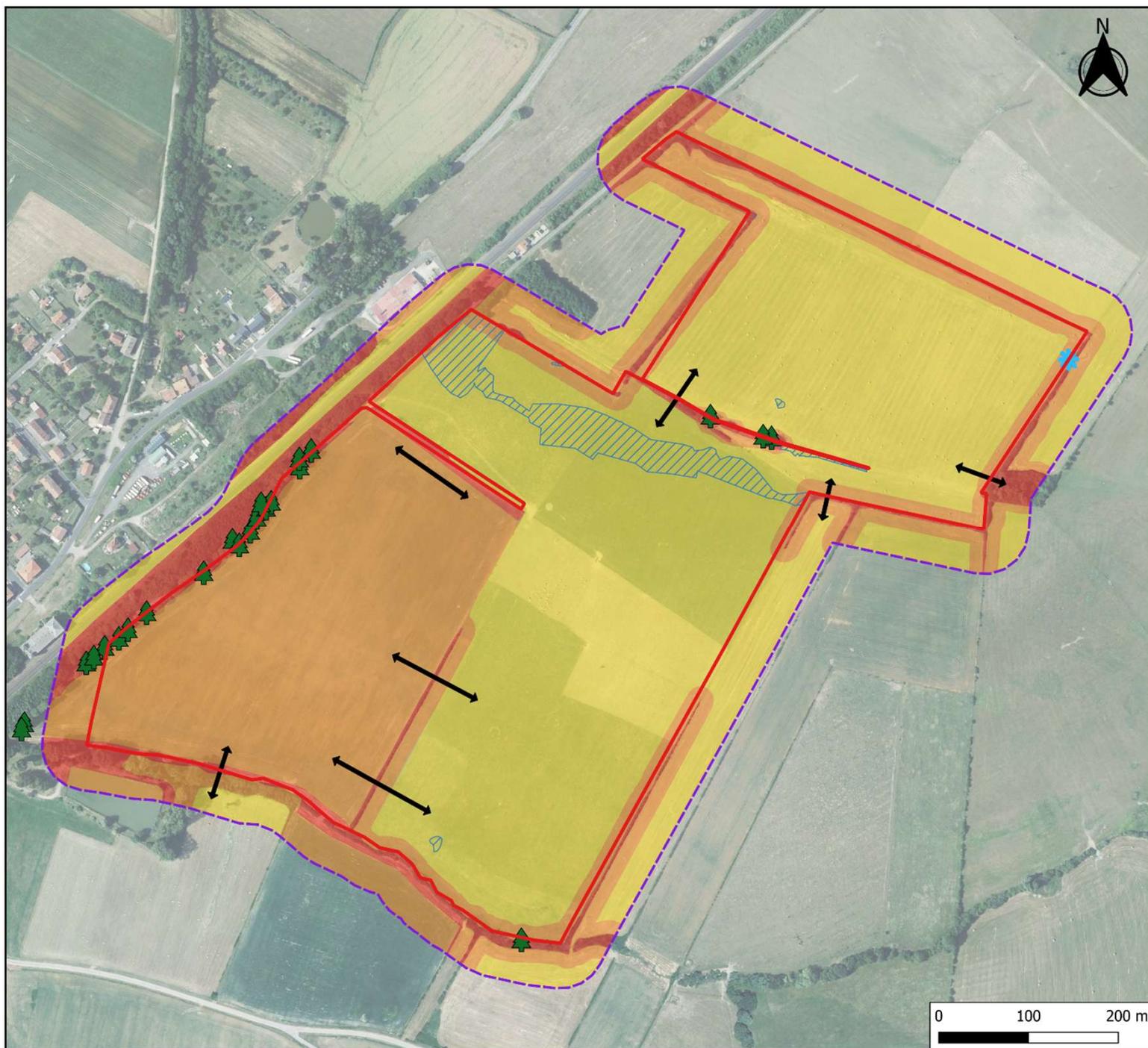
- Arbre-gîte potentiel pour les chiroptères et pour l'avifaune cavernicole
- Déplacement des mammifères

Zones humides

- Zones humides

Aires d'étude

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude périphérique



14. INTEGRATION PAYSAGERE - Etat initial réalisé (SAVART PAYSAGE)



LE PATRIMOINE CULTUREL AUX ABORDS DU SITE

La zone d'étude présente peu d'ouvrages classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques. On y dénombre en effet neuf monuments inscrits et un monument classé.

Ces éléments patrimoniaux sont, pour la plupart, situés au sein de la trame bâtie des villages. Cette implantation limite leurs relations visuelles avec le paysage environnant, réduisant ainsi leur perception depuis et vers le territoire d'étude.

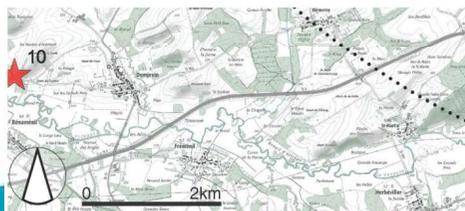
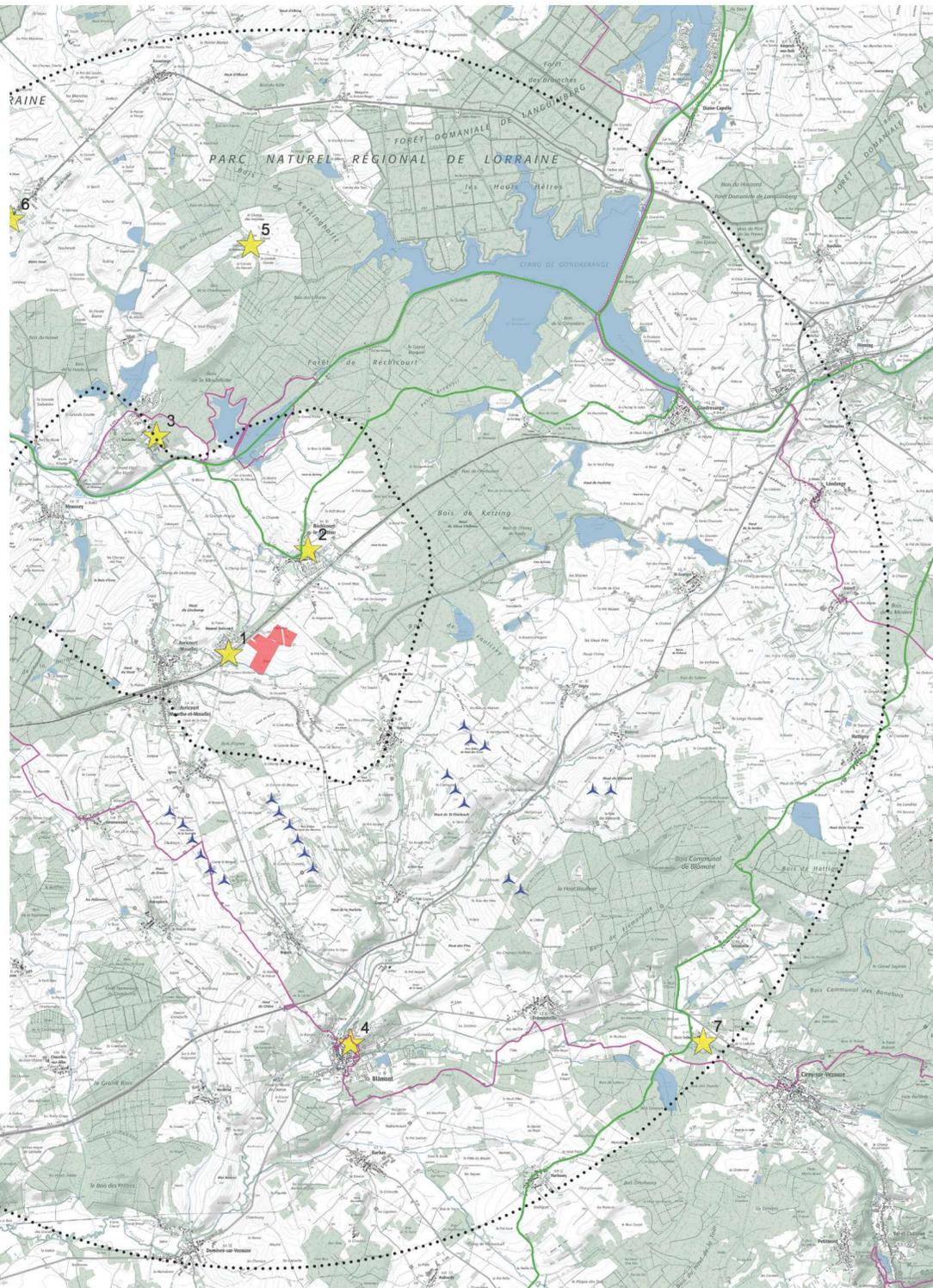
Parmi ces monuments, trois se trouvent dans un périmètre rapproché du site du projet : le site industriel de Bataville, le château de Réchicourt-le-Château, et la gare de Nouvel-Avricourt.

Les deux premiers ne devraient pas entretenir de relation visuelle directe avec le site d'implantation. En revanche, la gare de Nouvel-Avricourt est située à moins de 500 mètres de la zone d'implantation. Cette proximité devra faire l'objet d'une analyse spécifique afin d'identifier les enjeux liés à ce bâtiment patrimonial et de mesurer l'impact visuel potentiel de la future centrale solaire.

Outre ce patrimoine historique, le secteur du projet présente également un intérêt touristique lié à la qualité de ses paysages, notamment à la présence des étangs.

Le canal de la Marne au Rhin est accompagné d'une voie verte, et plusieurs sentiers de randonnée (GR) traversent le territoire. Toutefois, aucun de ces tracés ne passe à proximité immédiate du site du projet. La centrale solaire ne sera donc pas visible depuis ces itinéraires touristiques.

Seuls les monuments inscrits de Bataville, de Réchicourt-le-Château et d'Avricourt présentent un risque potentiel de visibilité. Une attention particulière devra leur être portée dans l'analyse d'impact visuel du projet.



■ Secteur d'implantation du projet photovoltaïque

★ Monument classé

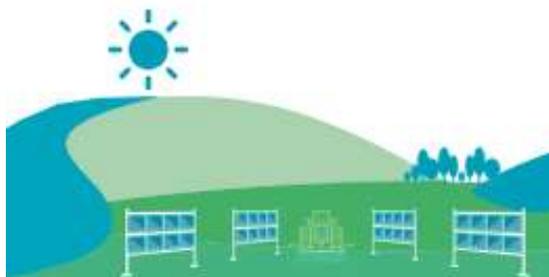
▲ Cimetières militaires

▲ Éolienne existante

..... Aires d'études du projet

★ Monument inscrit

— GR et PR



N°	Communes	Monuments	Protection	Distance avec la ZIP
1	Avricourt	Gare de Nouvel-Avricourt	inscrit MH	0,36 km
2	Réchicourt-le-Château	Château de Réchicourt	inscrit MH partiellement	1,35 km
3	Mousse;Réchicourt-le-Château	Ancien site industriel de Bataville	inscrit MH partiellement	3,74 km
4	Blâmont	Château de Blâmont	inscrit MH	6,40 km
5	Azoudange	Château de Romécourt	inscrit MH partiellement	6,40 km
6	Maizières-lès-Vic	Ancienne synagogue	inscrit MH	8,12 km
7	Cirey-sur-Vezouze	Abbaye de Haute-Seille (restes)	inscrit MH	9,65 km
8	Bourdonnay	Château des Seigneurs de Réchicourt	inscrit MH	11,54 km
9	Xouaxange	Eglise	inscrit MH partiellement	12,65 km
10	Manonviller	Poste de secours dit de Manonvillers	classé MH	13,66 km



Gare de Nouvel Avricourt



Bâtiment du site industriel de Bataville



Château de Réchicourt

LE TERRITOIRE RAPPROCHÉ

Après avoir appréhendé le grand paysage dans lequel s'insère le projet, il convient désormais d'analyser plus finement les composantes paysagères du territoire rapproché. L'objectif est d'évaluer la perception du projet et, par conséquent, son impact visuel.

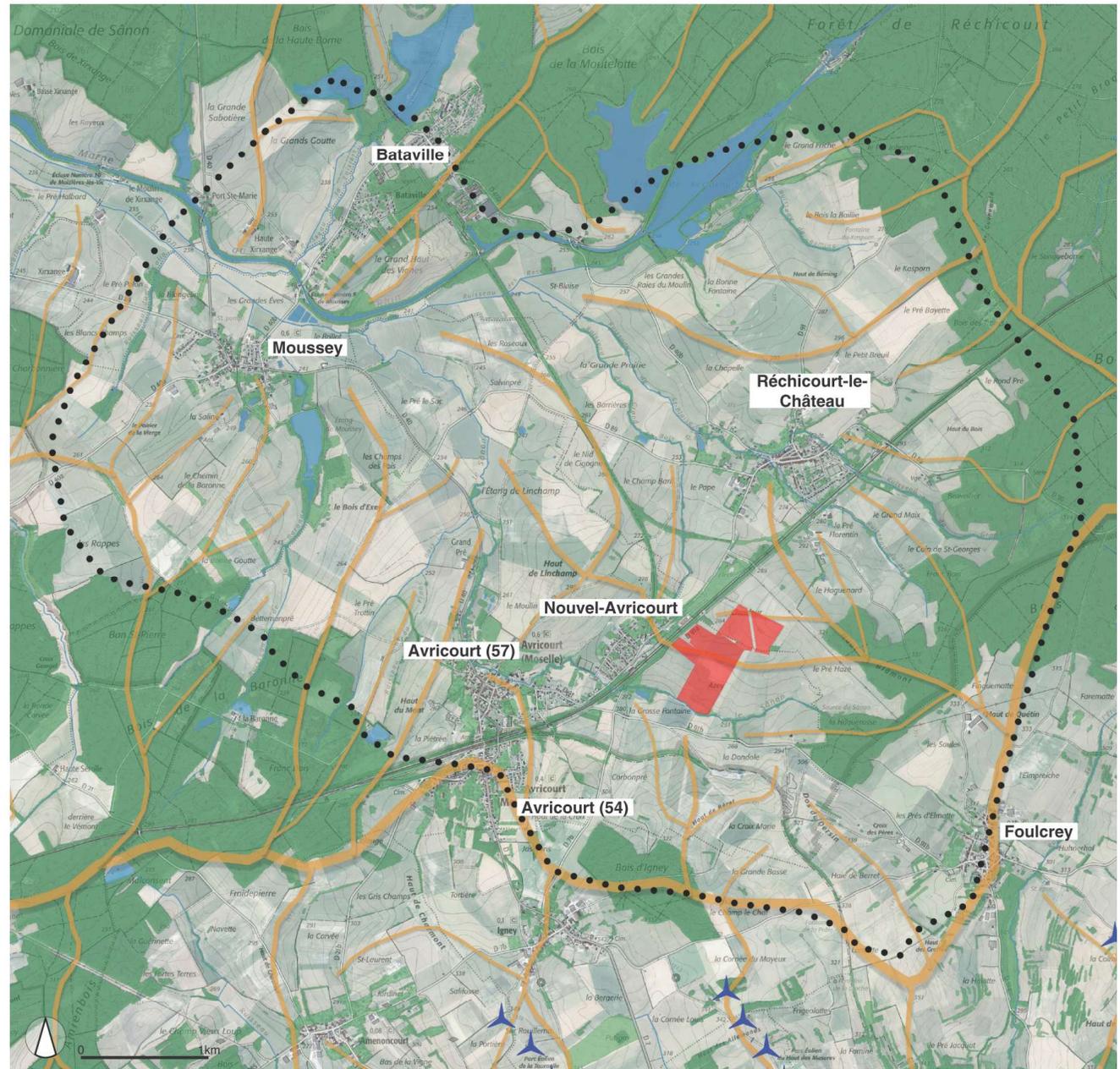
Le territoire rapproché est initialement défini dans un rayon de 5 km. Cependant, compte tenu des spécificités du site, la perception réelle du projet est bien plus limitée. Le périmètre rapproché est donc ajusté pour correspondre au relief et aux éléments paysagers environnants.

L'aire d'étude rapprochée s'étend ainsi autour du site jusqu'aux reliefs et boisements qui l'encadrent et forment des barrières physiques limitant les vues au-delà. Elle est caractérisée par les ondulations typiques du paysage du Pays des Étangs, qui s'abaissent progressivement vers la vallée du Sânon.

Au sein de ce territoire rapproché, plusieurs villages se situent à des distances variables du site de projet. Comme évoqué précédemment, ces villages sont généralement implantés en retrait des fonds de vallée, à l'abri des zones inondables. Cette implantation, en léger surplomb, offre des vues dégagées depuis les habitations situées en lisière des zones bâties. Toutefois, le point culminant du territoire se situant au sud, ces vues s'orientent principalement vers le nord, à l'opposé du site d'implantation du projet.

La carte ci-contre illustre la proximité directe entre Nouvel-Avricourt et le secteur d'implantation. On y observe la séparation physique marquée par la voie ferrée, renforcée par la végétation qui l'accompagne.

Cette proximité immédiate constitue un enjeu majeur dans la conception du projet : il conviendra de limiter autant que possible la perception des panneaux photovoltaïques depuis les habitations.



LA PERCEPTION DU PROJET

Comme l'a montré l'analyse du territoire entourant le site du projet, la perception des éléments qui le composent dépend fortement de l'endroit où l'on se trouve. En effet, les différents masques naturels (boisements, reliefs, etc.) limitent les perceptions au secteur immédiat du site d'implantation.

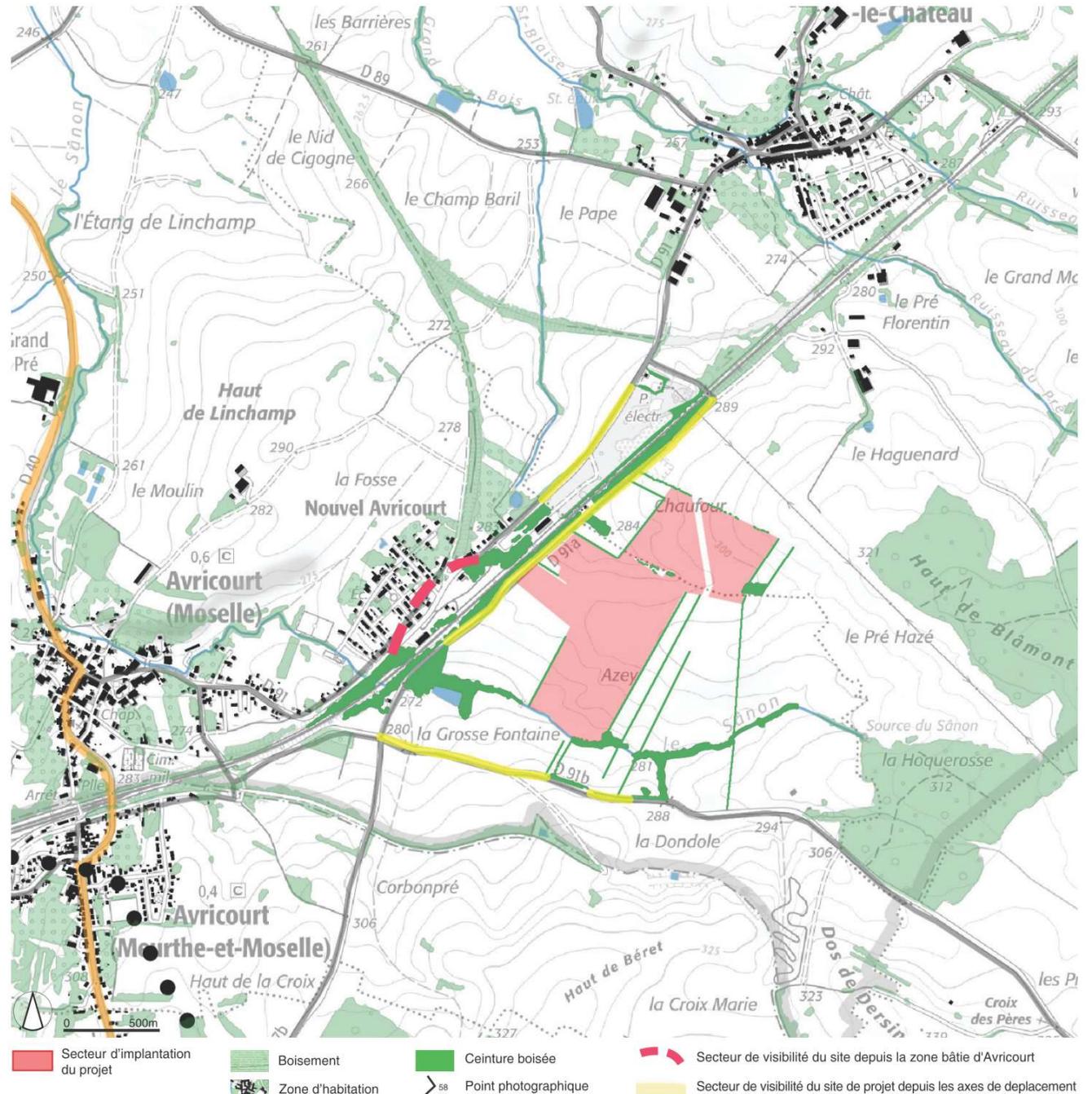
Le site d'implantation étant situé au sein d'un ensemble de pâtures partiellement entourées de haies, la perception du futur projet sera restreinte aux axes de déplacement à proximité directe. Ces zones de perception seront ponctuelles, au gré des ouvertures visuelles lors des déplacements sur les voies.

La perception du projet depuis la D91a sera accentuée en raison de la proximité directe de cette voie. Celle-ci longe le site et sera également le lieu d'accès à l'intérieur de la future centrale solaire.

Les habitations du quartier de Nouvel-Avricourt présentent également un risque potentiel de perception du projet, de manière ponctuelle, en fonction des ouvertures visuelles à travers la végétation présente entre le projet et les habitations.

Cette analyse de la perception du site nous conduit à conclure que celle-ci est très limitée au sein de son territoire d'accueil, grâce à la végétation qui l'entoure. Il conviendra donc de conserver la végétation périphérique dans le projet afin de maintenir cet effet de masquage.

Une zone de vigilance vis-à-vis de la perception du projet est néanmoins identifiable sur la partie nord du site et depuis les routes départementales qui l'entourent. Ces secteurs devront faire l'objet de mesures particulières lors de l'implantation, afin de limiter au maximum la perception des futures installations.





Depuis la D91a, vue directe sur le site de projet



Vue depuis la D91b vers Avricourt et le site de projet



Vue en direction du site de projet depuis la D 91 entre Réchicourt et Avricourt



Vue depuis la D91 à Nouvel Avricourt en direction du site de projet.

INCIDENCES SUR LE PAYSAGE ET MESURES ASSOCIÉES

IMPACTS PAYSAGERS DU PROJET

Le futur parc solaire au sol sera implanté au sein de pâtures sur le territoire des communes d'Avricourt et de Réchicourt-le-Château.

L'étude du territoire accueillant le projet a révélé que les zones d'implantation sont principalement visibles depuis un secteur restreint, principalement depuis les Départementales 91, 91a et 91b qui entourent le site. Les haies qui marquent la limite de certaines parcelles qui composent le site de projet limitent l'impact visuel sur les paysages environnants.

L'analyse du territoire a également mis en évidence la présence d'un monument historique inscrit, la gare de Nouvel-Avricourt, à moins de 500 m du site d'implantation. Cette proximité représentera un enjeu important dans l'implantation du projet afin de ne pas impacter l'édifice.

ÉVALUATION DES IMPACTS

1 - Visibilité de la centrale depuis la D91a et la D91b, lieu de passage qui présente un risque de visibilité et de covisibilité sans masque visuel : **impact fort**.

2 - lieu de passage qui présente un risque de visibilité et de covisibilité avec masque visuel : **impact faible**.

3 - Gare de Nouvel-Avricourt inscrit aux Monuments historiques : **impact modéré**.

MESURES PAYSAGÈRES ERC ENVISAGÉES

Le site d'implantation étant composé de plans d'eau et de zones végétales constituées d'arbustes et d'arbres, les vues sont très restreintes. Cela limite ainsi la perception de la zone d'implantation et, par conséquent, celle des panneaux solaires.

Mesure d'évitement :

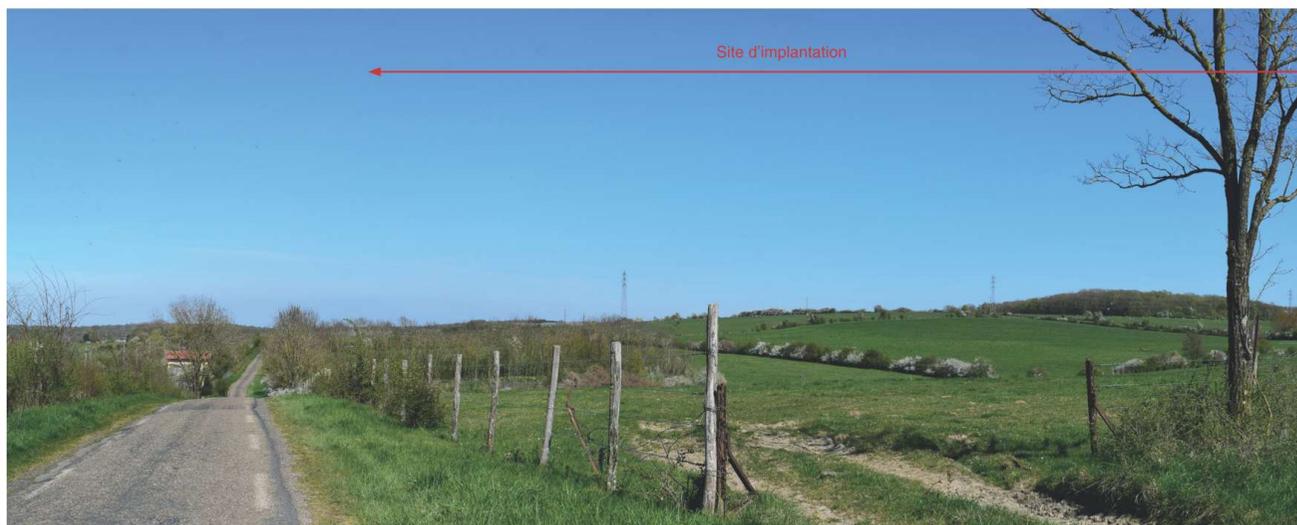
L'implantation des panneaux photovoltaïques veillera à conserver le tampon visuel formé par la végétation existante afin de limiter la perception de la future centrale solaire.

Mesure de réduction / compensation :

La plantation de haies et le renforcement des haies existantes, notamment le long de la D91a, permettront de réduire la perception des installations depuis cet axe, mais également depuis les habitations de Nouvel-Avricourt et la gare inscrite aux Monuments Historiques.



Vue sur le site depuis la D91b 31 en direction d'Avricourt et de la Gare de Nouvel-Avricourt



Vue sur le site depuis la D91a en direction de Réchicourt à la limite du site de projet

PALETTE DE MATÉRIAUX



Le poste de livraison, le local technique et le poste de transformation seront habillés d'un bardage en bois.



Les citernes incendie souples seront de couleur grise afin de favoriser leur intégration au projet et dans le paysage.



Les clôtures seront de type « clôture à moutons », avec des mailles permettant le passage de la petite faune. Elles seront fixées sur des poteaux en acacia, afin de conserver le caractère pastoral du site du projet.



- Zones humides
- Structures photovoltaïques
- Clôture
- Portail
- Clôture interne
- Poste de livraison
- Local technique
- Poste transformation
- Citerne incendie
- Haie à créer
- Piste légères
- Piste renforcée

RELATION VISUELLE ENTRE LA GARE DE NOUVEL-AVRICOURT ET LE PROJET

Comme l'a montré l'analyse du paysage alentour, l'enjeu majeur de ce projet réside dans la proximité de la Gare de Nouvelle-Avricourt, inscrite aux Monuments Historiques. Comme l'indique la carte ci-contre, une partie de l'implantation se situe dans le périmètre de protection de 500 m du bâtiment. Toutefois, l'analyse du territoire révèle que plusieurs rideaux de végétation limitent fortement les vues en direction du site du projet.

Ces masques visuels se composent de deux bandes végétales principales :

- la première, qui accompagne la voie SNCF, est constituée d'une végétation dense empêchant totalement la perception du paysage depuis le nord de la voie ;
- la seconde est formée par un alignement d'arbres qui borde la D91a, en parallèle de la voie ferrée.

Cette végétation réduit considérablement la prégnance visuelle de la centrale solaire depuis le monument inscrit.

Afin de renforcer cet effet de masque, une bande végétale sera implantée sur l'ensemble de la limite ouest du projet. Elle constituera un tampon paysager supplémentaire entre la Gare de Nouvelle-Avricourt et la centrale, dans l'hypothèse où l'une ou l'autre des bandes végétales existantes le long de la voie SNCF et de la D91a viendrait à disparaître.

Pour évaluer l'impact visuel et mesurer l'efficacité des mesures de réduction envisagées vis-à-vis de la gare, deux photomontages ont été réalisés et sont localisés sur la carte ci-contre.



■ Zones humides
■ Structures photovoltaïques
— Clôture
— Portail
— Clôture interne
■ Poste de livraison
■ Local technique

■ Poste transformation
■ Citerne incendie
■ Haie à créer
■ Piste légères
■ Piste renforcée

L Point de vue des photomontages

PHOTOMONTAGE 1 - DEPUIS LA D91A FACE À LA GARE DE NOUVEL-AVRICOURT

Les photomontages ci-après montrent l'efficacité de la mesure. La bande végétale masque le projet depuis la D91a, préservant ainsi l'appréciation actuelle du paysage et sa lecture.

L'impact visuel sur la Gare de Nouvelle-Avricourt est donc **faible**.



Etat actuel



Etat projeté sans mesures

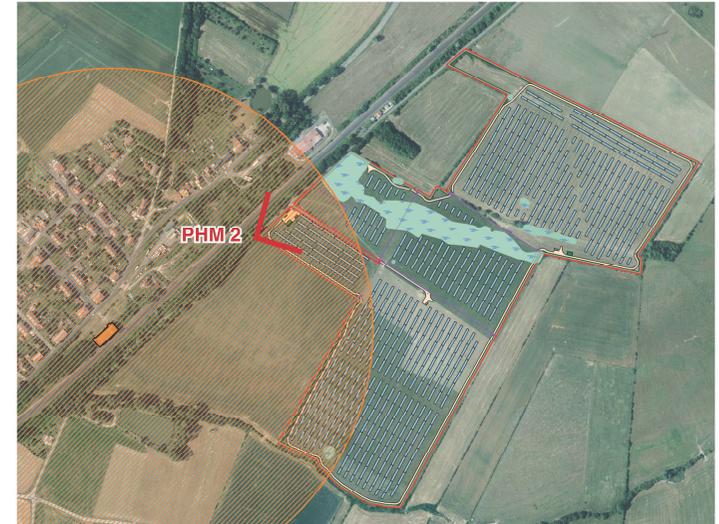


Etat projeté avec mesures

PHOTOMONTAGE 2 - DEPUIS LA D91A AU NIVEAU DE LA ZONE TECHNIQUE

Comme sur le photomontage 1, le photomontage ci-après montre l'efficacité de la mesure. La bande végétale réduit clairement la prégnance des trackers les plus proches, et les matériaux choisis pour les constructions s'intègrent au paysage qui accueille le projet.

L'impact visuel du projet depuis cette zone est donc également **faible**.



Etat actuel





Etat projeté sans mesures



Etat projeté avec mesures

CONCLUSION

L'implantation du projet agrivoltaïque a été pensée pour s'intégrer au mieux dans le paysage environnant, en respectant à la fois la topographie, la vocation agricole du site et le patrimoine bâti proche, comme la Gare de Nouvelle-Avricourt. La conservation et le renforcement de la végétation existante, l'aménagement de zones tampon et la mise en place de matériaux adaptés pour les infrastructures techniques contribuent à réduire significativement l'impact visuel du projet.

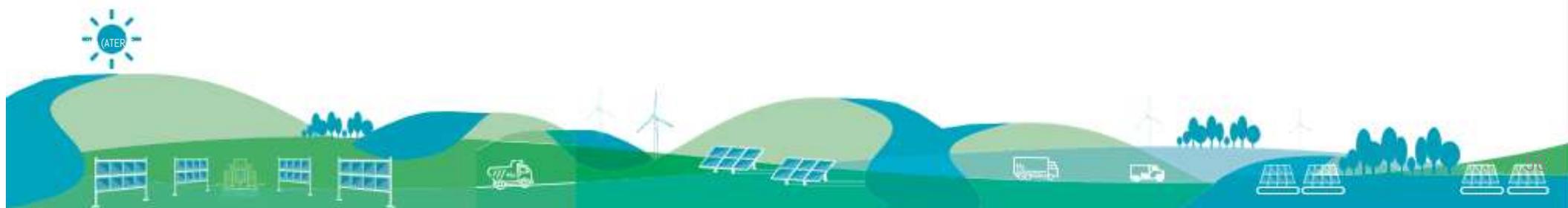
Les mesures paysagères prévues, notamment la création de bandes végétales périphériques et le maintien des haies, permettront de préserver la lecture du paysage, la biodiversité et les zones humides. Avec le temps et un suivi approprié, ces dispositifs offriront une intégration durable du parc agrivoltaïque dans son environnement, tout en assurant son fonctionnement optimal et sa production énergétique.

Ainsi, le projet combine, respect du patrimoine et préservation des qualités paysagères et écologiques du site.



- | | |
|----------------------------|----------------------|
| Zones humides | Poste transformation |
| Structures photovoltaïques | Citerne incendie |
| Clôture | Haie à créer |
| Portail | Piste légères |
| Clôture interne | Piste renforcée |
| Poste de livraison | |
| Local technique | |

ENJEUX SOCIO- ECONOMIQUES.



CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Les communes d'Avricourt (57810), d'une superficie de 10,32 km², et de Réchicourt-le-Château (57810), d'une superficie de 24,14 km², sont situées dans la région Grand Est dans le département de la Moselle (57). Situées à 80km au Sud-Est de Metz (préfecture du département) et à 25km à l'Ouest de Sarrebourg (sous-préfecture du département), elles font partie de la communauté de communes Sarrebourg Moselle Sud.

86 % des habitants de Avricourt en âge de travailler ont un emploi. Cette commune fait ainsi preuve d'un **dynamisme économique**.

84 % des habitants de Réchicourt le Château en âge de travailler ont un emploi. Cette commune fait également preuve d'un **dynamisme économique**.

La qualité de l'environnement des personnes vivant dans les deux communes est **correcte** et ne présente pas d'inconvénient pour la **santé**. En effet, l'ambiance acoustique locale est calme, la qualité de l'air est correcte, tout comme celle de l'eau potable. **Le projet n'interfère pas avec les périmètres de protection du captage d'eau potable le plus proche.**

Les zones d'implantation potentielles sont situées dans un cadre paysager et naturel riche (bois, forêts, cours d'eau, environnement préservé).



ETAPES DE CONCERTATION



Présentation aux deux
Conseils municipaux
Le 26 septembre 2024 à
AVRICOURT
Le 28 juin 2024 à
RECHICOURT LE CHATEAU



Permanence publique
En octobre



Comité de projet
Le 2 octobre 2025



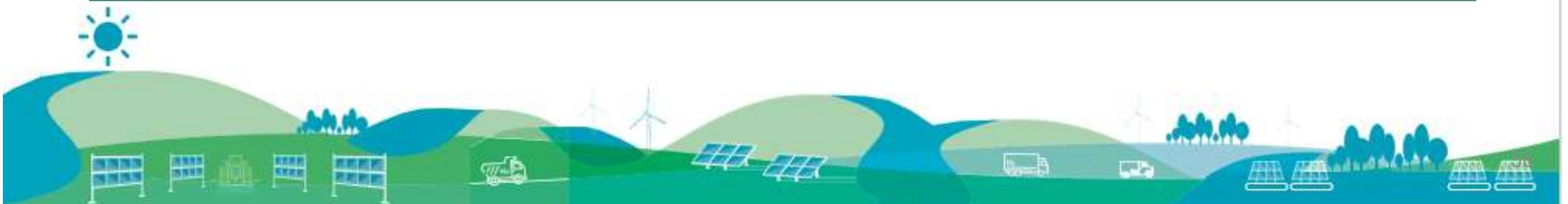
Enquête publique
Pendant l'instruction

LES OBJECTIFS ?

Incorporer les recommandations des habitants. En particulier celles concernant le paysage et l'environnement du projet.

Encourager les réflexions sur le financement du projet, incluant la participation des communes et des riverains.

Se pencher sur la question de l'utilisation de l'énergie sur le territoire.



FISCALITE DU PROJET

Les retombées pour le territoire

Fiscalité Réchicourt-le-Château /MW					
Taxes diverses	Commune	Communauté de communes	Département	Région	Total
CFE	- €	803 €			803 €
CVAE	- €	7 €	6 €	13 €	26 €
Taxes foncières	23 €	23 €			46 €
IFER	679 €	1 697 €	1 018 €		3 394 €
TOTAL	702 €	2 530 €	1 024 €	13 €	4 269 €

Fiscalité Avricourt /MW					
Taxes diverses	Commune	Communauté de communes	Département	Région	Total
CFE	- €	803 €			803 €
CVAE	- €	7 €	6 €	13 €	25 €
Taxes foncières	20 €	23 €			43 €
IFER	679 €	1 697 €	1 018 €		3 394 €
TOTAL	699 €	2 530 €	1 024 €	13 €	4 266 €

Estimations des taxes annuelles versées par le propriétaire de l'installation vers le territoire pour 1 MWc installé.



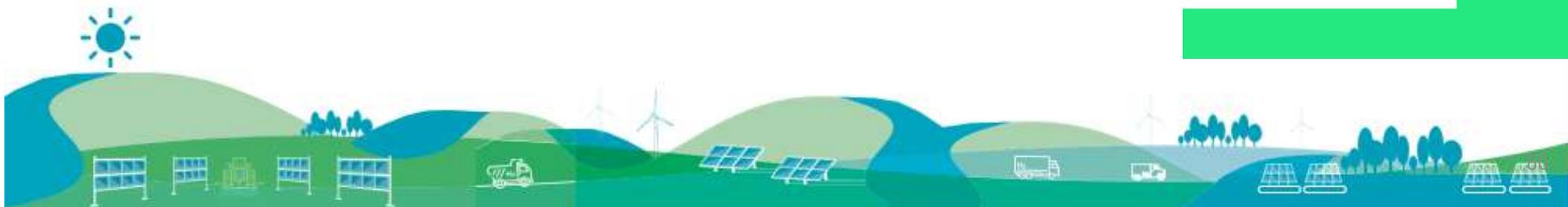
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Obligation, pour le porteur de projet, de proposer des mesures en lien avec l'exploitation du parc.

- ✓ Promotion de l'insertion professionnelle pendant la construction du parc.
- ✓ Mise en valeur du patrimoine local.
- ✓ Revalorisation des terres agricoles à faible rendement.
- ✓ Établissement de contrats d'achat d'électricité (PPA) avec les industries locales.
- ✓ Autoconsommation et redistribution de l'énergie au sein du territoire.
- ✓ Développement de la mobilité hydrogène sur le territoire.

COMPARATIF DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENTS

<p>PLANTATION DE HAIES PAYSAGÈRES</p>  <p>● Possible</p>	<p>AIDE DANS LA RÉNOVATION DU TOIT DE L'ÉGLISE</p>  <p>● Incertaine</p>	<p>ENTERRER LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES DU VILLAGE EN MÊME TEMPS QUE LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT</p>  <p>● Possible</p>
<p>PLANTATION D'UNE PARTIE DE FORÊT OU D'UNE HAIE PAYSAGÈRE</p>  <p>● Possible</p>	<p>REVERSER UNE SOMME D'ARGENT FIXE PAR INSTALLATION CONSTRUITE SUR LA COMMUNE</p>  <p>● Incertaine</p>	<p>SENSIBILISATION DES ENFANTS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES</p>  <p>● Possible</p>
<p>AMÉNAGER UN GITE À CHAUVES SOURIS</p>  <p>● Possible</p>	<p>ACHAT DE BIENS MOBILIERS POUR LA SALLE DES FÊTES</p>  <p>● Incertaine</p>	<p>SENTIER TOURISTIQUE SUR LE THÈME DE LA BIODIVERSITÉ AUTOUR DU PARC</p>  <p>● Possible</p>
<p>CO-INVESTIR AVEC LE DÉVELOPPEUR DANS LA SOCIÉTÉ DU PROJET</p>  <p>● Possible</p>	<p>PARTAGER UNE PART DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ AVEC LES RIVERAINS</p>  <p>● Possible</p>	



VENT D'EST

MERCI.



14, rue Boulay de la Meurthe - 88000 Épinal

Tél : 03 29 33 03 73

contact@vent-d-est.com

www.vent-d-est.com

